



GRAND CONSEIL
de la République et canton de Genève

M 3052-B
M 3138-A
M 3170-A
M 3248

Date de dépôt : 18 août 2026

- a) M 3052-B** Rapport de la commission des travaux chargée d'étudier la proposition de motion de Guy Mettan, Christo Ivanov, Lionel Dugerdil, Daniel Noël, Florian Dugerdil, Julien Ramu, André Pfeffer, Stéphane Florey, Marc Falquet, Patrick Lussi, Thierry Oppikofer, Murat-Julian Alder, Jean-Pierre Pasquier pour préserver la souveraineté numérique du canton de Genève
- b) M 3138-A** Rapport de la commission des travaux chargée d'étudier la proposition de motion de Julien Nicolet-dit-Félix, Dilara Bayrak, Yves de Matteis, Emilie Fernandez, Cédric Jeanneret, Angèle-Marie Habiyakare, Lara Atassi, Céline Bartolomucci, Louise Trottet, Laura Mach, Pierre Eckert, Sophie Bobillier, Léo Peterschmitt, Uzma Khamis Vannini, Diego Esteban pour un plan de désengagement des logiciels propriétaires et des solutions d'hébergement numérique états-unis
- c) M 3170-A** Rapport de la commission des travaux chargée d'étudier la proposition de motion de Adrien Genecand, Joëlle Fiss, Rémy Burri, Murat-Julian Alder, Pierre Conne, Darius Azarpey, Pierre Nicollier, Thierry Oppikofer : Stop à la dépendance vis-à-vis des systèmes américains – Pour des solutions IT 100% suisses

- d) M 3248 Proposition de motion de Grégoire Carasso, Jacques Béné, Jacques Blondin, Thierry Cerutti, Jean-Louis Fazio, Christian Flury, Adrien Genecand, Angèle-Marie Habiyakare, Christo Ivanov, Guy Mettan, Philippe Meyer, Francine de Planta, Jean-Charles Rielle, Philippe de Rougemont, Nicole Valiquer Grecuccio : Souveraineté numérique**

Rapport de Grégoire Carasso (page 9)

Proposition de motion (3052-B)

pour préserver la souveraineté numérique du canton de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le nouvel article constitutionnel relatif au droit à l'intégrité numérique (art. 21A) ;
- que l'intégrité numérique inclut notamment le droit d'être protégé contre le traitement abusif des données liées à sa vie numérique, le droit à la sécurité dans l'espace numérique, le droit à une vie hors ligne ainsi que le droit à l'oubli ;
- les risques liés au hacking, à la cybersécurité et à la protection des données personnelles des citoyens ;
- que, d'après la disposition constitutionnelle, le traitement des données personnelles dont la responsabilité incombe à l'Etat ne peut s'effectuer à l'étranger que dans la mesure où un niveau de protection adéquat est assuré ;
- qu'en pratique les GAFAM imposent aux collectivités publiques de déposer leurs données dans le cloud en privilégiant des entreprises ayant des activités sur deux continents (et donc aux Etats-Unis) et non seulement sur le continent européen ;
- les risques inhérents à transférer et à héberger des données personnelles ou sensibles dans des pays ne présentant pas un haut niveau de protection ou pouvant les utiliser à des fins non souhaitées ;
- les possibilités de s'appuyer sur le savoir-faire des entreprises genevoises et suisses pour préserver notre souveraineté numérique,

invite le Conseil d'Etat

- à établir une stratégie de protection et de souveraineté numérique cantonale, en concertation avec les communes ;
- à utiliser les ressources et les entreprises locales (par exemple Infomaniak, Protonmail, ID Quantique) ou nationales (par exemple Threema, Sharekey, The Cosmic Dolphins) et à stocker les données dans des datacenters basés exclusivement en Suisse et ne transférant pas les données à des tiers.

Proposition de motion (3138-A)

pour un plan de désengagement des logiciels propriétaires et des solutions d'hébergement numérique états-unis

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'article 21A de notre constitution qui assure l'intégrité des données que l'Etat de Genève détient et sa participation à l'objectif de souveraineté numérique de la Confédération ;
- la dépendance croissante de nos institutions aux solutions numériques propriétaires produites par des entreprises sises aux Etats-Unis ;
- l'aide-mémoire sur les risques liés au cloud de Privatim¹ (Conférence des préposés suisses à la protection des données) qui rappelle que « les fournisseurs de services soumis au CLOUD Act doivent accorder aux autorités nord-américaines un droit d'accès aux données enregistrées. Celui-ci doit être accordé même si la sauvegarde n'intervient pas aux Etats-Unis, mais, par exemple, dans un Etat de l'Union européenne ou en Suisse » ;
- l'inquiétante évolution du pouvoir exécutif états-unien, qui agit désormais sans considération pour le droit international et multiplie les abus de pouvoir ;
- l'information publiée par *Le Temps* du 17 juin 2025², qui révèle que l'Etat de Genève a pris la décision de recourir progressivement aux applications « Microsoft 365 » qui imposent un service par abonnement et un hébergement des données sur des serveurs dont l'emplacement est inconnu ;
- les risques énormes pour l'intégrité de nos données, ainsi que notre dépendance à ces outils ;
- les risques économiques que ces abonnements nous font courir, le montant à payer pouvant augmenter sans négociation possible ;

¹ https://www.privatim.ch/wp-content/uploads/2023/10/privatim_Cloud-Merkblatt_v3_01_20220203_def_FR.pdf

² <https://www.letemps.ch/cyber/donnees-personnelles/exclusif-l-etat-de-geneve-a-discretement-fait-le-choix-de-renforcer-sa-dependance-a-microsoft>

- la stratégie économique des géants de l'informatique qui rend croissante notre dépendance à leurs services ;
- la réponse du Conseil d'Etat à la QUE 2165³ qui reconnaît les risques ici mentionnés et affirme que « face à un cadre légal transatlantique qui pourrait être appelé à évoluer défavorablement, le canton de Genève s'emploie à développer des alternatives locales, basées sur des clouds souverains ou des logiciels open source » ;
- le choix de plusieurs collectivités publiques (Land de Schleswig-Holstein, municipalités danoises...) de faire passer leur administration aux logiciels libres ;
- l'engagement de la DINUM (division interministérielle du numérique) française d'opérer une transition vers le numérique libre⁴ ;
- L'annonce, le 9 juin 2025, de la ministre du numérique danoise de s'engager dans la transition de l'administration publique du pays vers le numérique libre⁵ ;
- que les services pédagogiques de toutes les écoles primaires et les cycles d'orientation fonctionnent, depuis plusieurs années, exclusivement sur des logiciels libres ;
- les nombreuses entreprises hautement spécialisées dans le numérique que notre canton et notre région comptent et qui bénéficieraient des retombées économiques et scientifiques d'un désengagement de l'Etat des sociétés informatiques états-uniennes,

invite le Conseil d'Etat

- à élaborer un plan de désengagement des logiciels et services d'hébergement propriétaires pour passer progressivement, mais le plus rapidement possible, l'entier de ses services sur des logiciels libres ;
- à produire chaque année un rapport sur les résultats et les difficultés de la transition vers le numérique libre.

³ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE02165A.pdf>

⁴ <https://cnnumerique.fr/paroles-de/le-logiciel-libre-dans-la-strategie-de-letat-entretien-avec-stephanie-schaer>

⁵ <https://politiken.dk/viden/tech/art10437680/Caroline-Stage-udfaser-Microsoft-i-Digitaliseringsministeriet>

Proposition de motion (3170-A)

Stop à la dépendance vis-à-vis des systèmes américains – Pour des solutions IT 100% suisses

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les articles 37 et 39 alinéa 6 LIPAD ;
- la conformité avec le règlement européen à l'égard du traitement des données (RGPD)¹ ;
- la dépendance informatique des institutions suisses vis-à-vis des solutions IT américaines, notamment Microsoft² ;
- la présence de données confidentielles suisses sur des serveurs états-uniens pouvant potentiellement signifier un accès à celles-ci par les autorités américaines ;
- la nouvelle stratégie pour les centres de données de la Confédération avec le déploiement du Swiss Government Cloud validé par la Chancellerie³ ;
- le dernier rapport de l'Agence de cybersécurité et de sécurité des infrastructures américaine (CISA) relatant les différentes failles relevées chez Microsoft⁴ ;
- les récentes attaques de SharePoint, application web de Microsoft⁵ ;
- le souhait à long terme de la Chancellerie fédérale de réduire la dépendance de l'administration fédérale vis-à-vis de Microsoft⁶ ;
- la prochaine votation sur l'identité électronique « e-ID », entièrement gérée par la Confédération,

¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32016R0679>

² <https://www.srf.ch/news/schweiz/140-millionen-franken-sitzt-der-bund-im-goldenen-kaefig-von-microsoft>

³ https://www.news.admin.ch/fr/newnsb/ZNVQO5-tdHtc_ah3gxZrS

⁴ <https://www.cisa.gov/news-events/alerts/2025/07/20/update-microsoft-releases-guidance-exploitation-sharepoint-vulnerabilities>

⁵ <https://msrc.microsoft.com/blog/2025/07/customer-guidance-for-sharepoint-vulnerability-cve-2025-53770/>

⁶ <https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=104368>

invite le Conseil d'Etat

- à considérer une solution suisse, viable et sécurisée pour l'hébergement de nos données ;
- à opérer aussi rapidement que possible le transfert vers une telle solution.



GRAND CONSEIL

de la République et canton de Genève

M 3248

Commission des travaux

Signataires : Grégoire Carasso, Jacques Béné, Jacques Blondin, Thierry Cerutti, Jean-Louis Fazio, Christian Flury, Adrien Genecand, Angèle-Marie Habiyaakare, Christo Ivanov, Guy Mettan, Philippe Meyer, Francine de Planta, Jean-Charles Rielle, Philippe de Rougemont, Nicole Valiquer Grecuccio

Date de dépôt : 18 août 2026

Proposition de motion

Souveraineté numérique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

les enjeux de souveraineté numérique tels que rappelés dans les considérants
des motions 3052-A, 3138 et 3170,

invite le Conseil d'Etat

- à poursuivre sa stratégie de protection et de souveraineté numérique cantonale, en concertation avec les communes et partenaires pertinents ;
- à considérer des solutions genevoises, suisses ou à défaut européennes, viables et sécurisées pour l'hébergement de nos données ;
- à mener un projet pilote de désengagement des logiciels propriétaires vers des services de logiciels libres, et ce dans deux ou trois entités administratives du petit ou grand Etat, et notamment le Grand Conseil et son Secrétariat général.

Rapport de Grégoire Carasso

Propos liminaires et résumé des enjeux

La commission des travaux (ci-après la commission) a examiné ces objets lors de ses séances des 10 et 17 février, 31 mars et 5 mai 2026, sous la présidence du soussigné qui a accepté la charge de ce rapport portant *in fine* sur quatre textes : une motion UDC, une motion Verte, une motion PLR et une motion de commission. Les procès-verbaux ont été pris par M. Nicola Martinez. La commission a été assistée dans ses travaux par son secrétaire, M. Stefano Gorgone. Que toutes ces personnes soient chaleureusement remerciées du soutien apporté.

En substance, les quatre textes concernent l'une ou l'autre des facettes de la souveraineté numérique de l'Etat de Genève. Schématiquement, l'objet déposé par les Vert·e·s porte principalement sur la problématique de la dépendance et des coûts relatifs aux logiciels propriétaires américains (Microsoft en l'espèce), avec le vœu de disposer d'une stratégie du Conseil d'Etat pour s'en affranchir ; l'objet UDC se focalise lui sur la souveraineté numérique cantonale, en demandant notamment l'adoption d'une solution locale ou nationale d'hébergement des données (ce texte a initialement été traité par la commission législative – voir le rapport M 3052-A – puis renvoyé par la plénière aux travaux) ; l'objet PLR aborde lui spécifiquement l'enjeu de l'hébergement des données en Suisse, sans préjuger de la solution à adopter. Enfin, la motion de commission s'est construite collégialement, au fil des réflexions, avec pour ambition de proposer un dénominateur politique commun en matière de souveraineté numérique cantonale.

Audition de M. Julien Nicolet-dit-Félix, auteur de la motion 3138 intitulée « pour un plan de désengagement des logiciels propriétaires et des solutions d'hébergement numérique états-unis » (séance du 10 février 2026)

Selon M. Nicolet-dit-Félix, l'année 2025 constitue une année charnière à plusieurs égards, notamment en matière de relations avec les Etats-Unis et sur les questions numériques. Le texte présenté ne résulte pas pour autant d'une réaction émotionnelle, mais d'une réflexion menée sur une période prolongée, le désengagement évoqué étant une question qui intéresse de nombreux acteurs bien avant l'avènement de l'administration Trump.

Deux éléments principaux ont toutefois créé une fenêtre d'opportunité pour le dépôt de ce texte et, potentiellement, pour une adhésion du parlement ; il y a, d'une part, les dérives ahurissantes de l'administration Trump, marquées par

des atteintes répétées et sans scrupule au droit international et aux droits fondamentaux. D'autre part, on a franchi un pas supplémentaire dans la dépendance aux logiciels de Microsoft et aux services d'hébergement situés sur le sol américain, en croissance de manière inquiétante.

La présentation (voir annexe 1) s'appuie sur plusieurs coupures de presse démontrant une dépendance, voire une forme d'addiction, au numérique états-unien et au numérique propriétaire, c'est-à-dire à des logiciels dépendant d'entreprises privées qui ne rendent pas leur code accessible et qui peuvent, de ce fait, imposer des fonctionnalités ou des usages sans que les utilisateurs sachent précisément ce qui est fait, notamment avec les données qui y sont introduites. Il mentionne deux articles du Temps illustrant cette situation, ainsi que le titre d'une recherche menée par un service européen compétent en matière de justice et de criminalité, portant sur la question du Cloud Act. Il reconnaît que ce dernier est parfois surinterprété en Europe, tout en soulignant qu'il demeure préoccupant quant à la capacité que se donnent les Etats-Unis d'imposer à des entreprises locales la transmission de données, y compris celles d'Etats ou d'entreprises étrangères.

M. Nicolet-dit-Félix relève que cette prise de conscience est partagée par les spécialistes et qu'elle se manifeste de manière de plus en plus évidente et étendue, tant au niveau européen qu'en Suisse, comme en témoignent plusieurs coupures de presse. La question intéresse désormais les décideurs politiques et rappelle qu'au niveau fédéral, la stratégie suisse numérique 2026, publiée en décembre de l'année précédente, est réorientée vers des objectifs convergents avec ceux de la motion. Une dynamique similaire existe au niveau européen, notamment en France, qui cherche à adopter une position de leader dans ce domaine. Il mentionne également un article de presse danois relatant la volonté exprimée par la ministre du numérique de se retirer de certains services spécifiques de Microsoft. Enfin, selon lui, il existe, à Genève aussi, une prise de conscience. A cet égard, il mentionne un extrait de la réponse du Conseil d'Etat à sa question urgente écrite 2165, dans laquelle il est précisé que l'objectif consiste à développer des alternatives locales fondées sur des centres d'hébergement, des codes souverains ou des logiciels open source.

M. Nicolet-dit-Félix considère que la question n'est plus seulement celle du constat, mais celle des solutions permettant de sortir d'une situation de dépendance désormais reconnue. Des expériences concrètes existent déjà à proximité, notamment dans l'enseignement, où l'ensemble de l'école primaire et une grande partie du secondaire I ont abandonné les logiciels propriétaires au profit de logiciels open source. Cette expérience, mise en œuvre à Genève, suscite l'intérêt du ministère français de l'Education nationale. Il évoque également son expérience personnelle de transition vers Ubuntu, une

distribution Linux, et souligne la nécessité pour lui de se réadapter ensuite aux outils Microsoft utilisés au Grand Conseil. La Ville de Lyon s'engage elle aussi dans cette transition, tout comme la commune de Ville-la-Grand, qui renonce à Microsoft 365, et le Land du Schleswig-Holstein, qui adopte des solutions open source.

Ces transitions permettent de réaliser des économies importantes, les entreprises américaines exerçant selon lui une forme de contrainte liée à la dépendance qu'elles créent et fixant librement leurs tarifs, Microsoft ayant d'ailleurs fortement augmenté les siens l'année précédente. L'investissement nécessaire permettra d'économiser des millions à moyen terme.

L'auteur de la motion s'interroge également sur l'opportunité du moment et sur le risque qu'il soit trop tard pour agir. Il compare la situation à une nasse dans laquelle il reconnaît que les institutions sont déjà bien engagées, tout en affirmant qu'il n'est jamais trop tard pour agir, chaque mois de retard rendant toutefois la transition plus difficile. Il existe actuellement une fenêtre d'actualité qui permet de rendre acceptables les efforts importants attendus, notamment de la fonction publique et des différents acteurs concernés. Il souligne la nécessité d'un investissement personnel et d'une prise de conscience du sens du projet, tout en exprimant le sentiment que le contexte actuel permet de démontrer qu'il n'est pas trop tard pour agir. La motion vise à reconnaître que plus l'action est précoce, plus elle est efficace, et à prévoir en conséquence l'élaboration d'un plan de désengagement. L'objectif est de disposer, dès l'acceptation de la motion, d'un plan assorti d'un rapport annuel permettant d'évaluer l'état d'avancement, les difficultés rencontrées et les écarts éventuels.

Un député Ve s'interroge sur l'interopérabilité et demande comment se déroulent les échanges avec d'autres acteurs lors du passage à des logiciels libres. M. Nicolet-dit-Félix répond qu'un des éléments utilisés par les opérateurs et les entreprises consiste précisément à rendre leurs standards incompatibles avec les autres. Certains formats propriétaires, tels que Word ou Excel, peuvent produire des résultats troublants lorsqu'ils sont ouverts avec des logiciels libres, ce qui implique un travail spécifique à ce niveau. Les standards des logiciels libres sont, pour leur part, lisibles par un grand nombre de logiciels et se veulent universels. L'interopérabilité est théoriquement plus large avec les logiciels libres, tout en relevant que, dans la pratique, notamment au sein du SGGC, le travail s'effectue encore avec le format DOCX et qu'un effort serait nécessaire pour passer à un autre standard. Cela étant, les problèmes rencontrés sont de moins en moins importants et demeurent marginaux. Il s'agit le plus souvent de questions de mise en page ou d'images qui débordent. Les contenus plus techniques, notamment les tableurs ou les

documents aux formats ODS ou XLS, sont en général récupérables. L'interopérabilité est globalement fonctionnelle, tout en supposant de petits aménagements. D'après son expérience, les difficultés relèvent principalement de l'esthétique, tout en ajoutant qu'Infomaniak ou l'OCSIN seraient davantage à même d'apporter des réponses techniques précises à ces questions.

Un député PLR indique qu'en tant qu'utilisateur attentif aux évolutions numériques, il a le sentiment que les choses évoluent très rapidement. Il déclare comprendre et partager l'objectif de la motion, à savoir la recherche d'indépendance et la limitation de la circulation indésirable des informations, tout en soulignant que le progrès suppose nécessairement des échanges. Il relève que les logiciels libres cités, notamment Ubuntu, reposent sur une communauté soutenue par Canonical Ltd, société fondée par Mark Shuttleworth, qui constitue l'entité commerciale développant et soutenant ce système d'exploitation libre. Il estime qu'Ubuntu demeure ainsi dépendant de Canonical Ltd et que, de manière plus générale, une forme de dépendance subsiste toujours. De nombreux outils reposent sur des entreprises américaines, et les composants matériels, les téléphones portables ou encore le GPS relèvent également de dépendances extérieures. Il conclut en s'interrogeant sur le degré de dépendance que la collectivité est prête à accepter et sur le coût à consentir pour obtenir un certain niveau d'indépendance.

M. Nicolet-dit-Félix répond que la motion n'a pas une visée anticapitaliste. Dans le cas d'Ubuntu, il s'agit bien d'une distribution particulière gérée par une entreprise privée détenue par Mark Shuttleworth. Toutefois, la différence fondamentale avec Microsoft réside au niveau des standards qui sont ouverts et permettent à des personnes compétentes de vérifier qu'une base de données ou un dispositif ne capte pas les données et ne les transmet pas, par exemple, à une administration américaine. A l'inverse, lorsque le logiciel est propriétaire et soumis à une juridiction américaine, l'existence de telles dispositions est connue, mais demeure indétectable pour les utilisateurs. Il illustre son propos par une métaphore, comparant la situation à l'utilisation d'un véhicule dont le capot serait scellé, empêchant de savoir ce qui se trouve dessous, notamment si les déplacements sont suivis à l'insu de l'utilisateur.

Le député PLR reprend l'exemple de la voiture et se demande jusqu'à quel niveau il est acceptable, pour chacun, de payer le prix de l'indépendance. Il relève que certains peuvent se passer d'outils tels que le GPS et se débrouiller avec une carte, alors que, pour d'autres acteurs, comme un livreur, l'usage du GPS est plus simple, voire nécessaire à l'exercice de leur activité. M. Nicolet-dit-Félix répond qu'en mettant de côté l'analogie avec la voiture, dont il reconnaît les limites, il demeure convaincu que le coût à long terme est négatif, au sens où il devient avantageux. La démarche suppose un investissement

important durant les premières années, mais une fois les services des grandes entreprises américaines abandonnés, lesquels représentent des coûts de plusieurs millions, des économies de l'ordre de plusieurs millions peuvent être réalisées à moyen et long termes.

Le député PLR relève que la Banque nationale suisse détient des participations à hauteur de plusieurs dizaines de milliards et que Microsoft représente à lui seul plus de dix milliards. Il estime que qualifier la motion de non anticapitaliste revient à méconnaître ces ordres de grandeur et il précise que son propos vise à souligner qu'il n'est pas exact d'affirmer qu'il ne s'agit pas d'une motion anticapitaliste. M. Nicolet-dit-Félix maintient que l'objectif de la motion n'est pas anticapitaliste.

Audition de M. Guy Mettan, auteur de la motion 3052 intitulée « pour préserver la souveraineté numérique du canton de Genève » (séance du 10 février 2026)

Selon l'auteur, la complémentarité avec l'objet précédent est manifeste. Outre la souveraineté numérique sous l'angle des logiciels, M. Mettan présente deux autres dimensions qui lui paraissent tout aussi importantes : la première concerne la cybersécurité des ordinateurs et les enjeux qui y sont liés, tandis que la deuxième porte sur le cloud et les serveurs destinés à l'entreposage des données. La notion de souveraineté numérique englobe l'ensemble de ces trois aspects.

Le dépôt de cette motion fait suite à une conférence donnée par le responsable de la cybersécurité de la police cantonale. Lors de cette intervention, celui-ci a mis en évidence différentes problématiques liées à la cybersécurité, ainsi qu'à l'entreposage des données dans des systèmes de type cloud, notamment lorsque ceux-ci passent par des sociétés imposant un stockage à la fois en Suisse et aux Etats-Unis. Il indique ne pas comprendre pourquoi un transit par les Etats-Unis serait nécessaire et il précise que cette situation inquiétait déjà l'intervenant, tout comme elle l'inquiète personnellement. Si l'objectif est d'établir une véritable souveraineté numérique et de conserver le contrôle des informations, il est préférable que celles-ci demeurent sur le territoire suisse plutôt que d'être transmises à l'étranger, avec le risque d'être compromises ou utilisées à l'insu des autorités.

Une autre considération importante réside dans le fait que des entreprises genevoises sont très actives dans le domaine du numérique et, en particulier, de la sécurité. Il cite notamment Infomaniak, qui dispose de serveurs capables d'héberger des volumes importants de données du canton, ainsi que ProtonMail, service de messagerie sécurisée entièrement genevois, dont le

siège est à Genève. Le recours à des fournisseurs locaux facilite la gestion des pannes, des problèmes techniques ou des divergences d'interprétation contractuelle, par rapport à des échanges avec des entreprises américaines. Par ailleurs la motion présente un intérêt du point de vue des coûts, dans la mesure où, sans investissements colossaux, elle pourrait permettre une gestion plus fine et plus maîtrisée des dépenses.

M. Mettan fait par ailleurs référence au rapport remis par la commission législative (voir M 3052-A) à l'issue d'une audition qu'il qualifie d'intéressante, mais qu'il juge incomplète. Les réponses apportées ne sont pas entièrement satisfaisantes et il rappelle que cette problématique a déjà été évoquée avec l'OCSIN, où il constate une forte réticence à modifier les pratiques existantes, notamment en ce qui concerne les contrats liant l'administration à Microsoft et Google. Il considère qu'il est pertinent d'approfondir cette question indépendamment du département concerné, afin d'obtenir une vision plus claire des contrats signés. De nombreux contrats conclus avec des multinationales sont souvent opaques, comme cela a été observé durant la crise du COVID-19, certains documents ayant été caviardés lors de demandes de publication. Il est problématique qu'un Etat conclue des contrats manquant de transparence et il souhaite connaître la nature précise de ces engagements afin de s'assurer que la souveraineté numérique soit garantie de la manière la plus effective possible.

Enfin, l'auteur partage le constat selon lequel il n'existe jamais de garantie de souveraineté numérique à 100%. Toutefois, rien n'empêche d'améliorer les protocoles afin d'éviter de retomber dans des situations problématiques déjà connues, par exemple l'affaire des F-35. Malgré les garanties et délégations annoncées, ces systèmes intègrent des logiciels nécessitant des mises à jour qui ne sont pas effectuées en Suisse, mais dans le pays vendeur. A minima, le fait d'être informé permettrait d'évaluer le degré de souveraineté numérique existant et d'identifier les marges d'amélioration possibles.

Un député PLR indique que le texte dont il est le premier signataire et celui de M. Mettan sont relativement similaires. Ce dernier aborde à la fois les dimensions matérielles et logicielles. Il partage l'exemple de Threema, vendu à des intérêts allemands, ce qui pose selon lui un problème dans la mesure où ce logiciel était utilisé par l'armée, les polices et l'administration fédérale, et que son capital est passé en mains étrangères. Ainsi, la mention explicite de noms de logiciels peut poser difficulté, dès lors que ceux-ci peuvent changer de propriétaires, et il s'interroge sur une éventuelle nécessité de revoir cet aspect. Il demande quelle est la volonté principale du texte.

M. Mettan répond que l'objectif est, d'une part, d'utiliser autant que possible des ressources locales. Il souligne que certaines entreprises paient des

impôts à Genève et y emploient du personnel, ce qui lui paraît justifier l'examen de leur capacité à remplir les missions et services attendus. Il reconnaît que les sociétés privées peuvent être rachetées et changer de mains, mais il estime qu'il s'agit là de questions légitimes à se poser. Le constat de départ est que, dès lors qu'un accord est conclu avec une société américaine, le périmètre de la souveraineté est déjà dépassé. Il propose dès lors d'examiner les alternatives disponibles et d'évaluer les possibilités, tout en relevant que, si cela permet en outre de soutenir l'emploi local et des entreprises genevoises, dans le respect des règles des marchés publics ouverts à la concurrence, cela constitue un avantage supplémentaire. Il rappelle enfin qu'une souveraineté entièrement genevoise ne sera jamais atteinte.

Un député Ve relève que l'approche présentée met fortement l'accent sur le niveau local. Il exprime toutefois la réserve selon laquelle le local n'est pas nécessairement synonyme de souveraineté. Il cite l'exemple des serveurs d'Infomaniak, qui sont connectés à internet et peuvent, à ce titre, être exposés à des intrusions. Il s'interroge dès lors sur la manière de distinguer les notions de local et de souverain dans cette réflexion.

M. Mettan répond que la remarque est pertinente et précise que la souveraineté numérique se conçoit en premier lieu à l'échelle nationale. Lors de l'audition de M^{me} Kast, la question d'une coordination avec Berne a été évoquée mais, dans la mesure où le débat se situe au niveau cantonal, il lui paraît logique de commencer par ce périmètre avant d'envisager des démarches à l'échelle nationale. La Suisse cherche à implanter ses serveurs sur le territoire national. Il ajoute avoir été déçu par le document figurant en annexe lors de l'audition de la commission législative, qu'il juge intéressant sur la forme mais insuffisant sur le fond, dans la mesure où il se limite à des thématiques générales sans apporter de réponses concrètes. Cette lacune justifie un approfondissement de la réflexion, et il souligne la nécessité de lier les trois objets abordés, ceux-ci poursuivant un objectif commun.

Le député Ve insiste sur le fait que, même lorsque les serveurs sont situés en Suisse, leur connexion à internet implique nécessairement un risque. Il indique partager l'avis du député PLR et estime qu'il conviendrait d'éviter de citer des exemples précis. M. Mettan répond que l'intention n'est pas d'exclure les ressources locales, tout en reconnaissant que leur mention explicite n'était peut-être pas nécessaire à ce stade.

Audition de M. Adrien Genecand, auteur de la motion 3170 intitulée « Stop à la dépendance vis-à-vis des systèmes américains – Pour des solutions IT 100% suisses » (séance du 10 février 2026)

L’auteur souligne en préambule que les considérants des différents textes sont similaires et qu’ils s’inspirent largement d’articles de presse, notamment du journal *Le Temps*, qui a mené un travail approfondi sur les thématiques du digital et du numérique. Il convient avant tout de distinguer le software, à savoir les logiciels, du hardware, soit le matériel. Selon lui, pour une large part de la droite, il n’a jamais été question de traiter la question des logiciels, les acteurs des GAFA étant considérés comme incontournables et leurs solutions comme historiquement les plus performantes. Il n’aurait pas souhaité que ses enfants ignorent dans le cadre de leur cursus Outlook et Excel, pour ensuite découvrir, en entrant dans le monde professionnel, leur usage généralisé sans y avoir été formés... ce qui accentuerait encore les difficultés du DIP en matière d’insertion professionnelle de la jeunesse. Autrement dit, l’enjeu principal ne réside pas dans le logiciel, mais dans le matériel.

Ce travail a déjà été amorcé par la commission de l’enseignement, notamment à travers l’appel d’offres lancé par le DIP visant à identifier les options permettant de sécuriser les données des élèves. La réponse apportée n’a pas été satisfaisante, celle-ci s’étant fondée essentiellement sur le critère du coût. Il illustre son propos par un exemple personnel, indiquant qu’un ami consultant dans une grande entreprise lui a expliqué que, dans certains aéroports, notamment à Dallas, les panneaux numériques en trois dimensions situés près des tapis roulants sont capables d’identifier les personnes et de leur adresser des publicités ciblées. Il estime que le problème devient préoccupant lorsque les données scolaires des enfants, telles que leurs notes, sont conservées de manière pérenne et gérées par des acteurs américains ou d’autres pays. Il exprime la crainte que, si un élève a échoué une fois à une épreuve, par exemple en mathématiques, cette information puisse le suivre durablement et influencer négativement son avenir académique, jusqu’à l’empêcher d’accéder à certaines institutions, son parcours étant entièrement tracé. Il juge cette perspective inquiétante. A ce titre, il lui paraît essentiel de reprendre la maîtrise des données en Suisse. Il reconnaît que cette démarche engendre des coûts plus élevés, mais il estime qu’il s’agit d’un investissement nécessaire et justifié sur le long terme.

Selon M. Genecand, la maîtrise des données est en grande partie déjà perdue, notamment à travers l’usage généralisé de services tels que les boîtes de messagerie ou des outils intégrés reposant sur des solutions américaines. L’enjeu essentiel consiste à tenter de récupérer cette maîtrise, non pas de manière absolue, mais au moins sous l’angle de la protection des enfants. Les

élèves sont scolarisés aujourd'hui avec des notes stockées dans des clouds relevant de sociétés comme Microsoft, ce qui constitue, selon lui, un véritable problème à l'horizon de quinze ans. Il considère qu'il est possible d'agir pour les générations futures, même si cela implique des coûts plus élevés. Infomaniak ne résout pas encore entièrement la problématique, notamment en raison des questions liées aux composants matériels et au risque de détournement des puces, mais il estime qu'il convient néanmoins de faire le maximum de ce qui est possible. C'est pour cette raison que sa motion se concentre sur le hardware et sur la sécurité matérielle des données.

La différence majeure entre l'Europe et les Etats-Unis réside dans le fait que, si l'Europe souhaite investir dans les technologies de l'information, un seul acteur européen joue aujourd'hui un rôle mondial majeur, à savoir ASML (fabrique de microprocesseurs). Le reste du marché des technologies de l'information est largement dominé par des acteurs américains ou extraeuropéens, et il estime que l'Europe a perdu la bataille de l'IT, ce qu'il juge regrettable au regard des montants investis. Si un développement des technologies de l'information devait être encouragé, il se jouerait davantage à l'échelle européenne qu'à celle de la Suisse. Il précise toutefois que son propos se concentre avant tout sur la question de la souveraineté des données.

Un député S, après avoir expliqué ses multiples et historiques dépendances aux suites Microsoft, demande comment l'auteur se positionne par rapport au fait que des logiciels comme Outlook ou Excel, dont il souhaite l'utilisation à l'école, sont conçus pour collecter un maximum de données à travers leurs fonctionnalités. M. Genecand répond que, sur les 20 dernières années d'évolution technologique, il a été difficile de faire autrement que d'utiliser Excel, Word et Outlook. Toutefois, entre-temps, certaines solutions alternatives se sont améliorées et peuvent être envisagées sans que cela soit excessivement préjudiciable. Si les pouvoirs publics, la Confédération et les cantons affirment clairement vouloir que les données soient stockées en Suisse et protégées, Microsoft, dont la Suisse est actionnaire à hauteur d'environ 10 milliards, comme d'autres grandes entreprises, s'adaptera pour répondre à ces exigences. Le rôle des autorités n'est pas d'entrer dans un niveau trop technique ni de se lancer dans un développement industriel des technologies de l'information en Europe ou en Suisse. Leur responsabilité consiste à fixer des lignes directrices claires, en indiquant que, si ces exigences ne sont pas respectées, les produits concernés ne seront plus achetés. Les premiers intéressés restent les entreprises qui réalisent des profits importants, telles que Microsoft et d'autres acteurs majeurs, et elles mettront en place les conditions nécessaires pour garantir cette souveraineté numérique le moment venu.

Selon lui, cette logique se retrouve dans les grandes négociations américaines avec le reste du monde sur les tarifs. Dans le calcul des déficits de la balance commerciale présenté par l'administration américaine, les services ne sont pas pris en compte, alors que les montants payés pour ces services sont considérables. Ainsi, la balance commerciale est moins défavorable qu'elle n'est présentée lors du « Liberation Day ». Les autorités américaines sont conscientes du fait que l'enjeu principal réside dans la préservation de leur industrie des technologies de l'information, qui fait face à des risques importants.

Les prévisions de dépenses des cinq principaux acteurs de l'intelligence artificielle atteignent environ 700 milliards et ces entreprises se trouvent aujourd'hui dans une situation où leurs flux de trésorerie sont proches de zéro, chacune considérant que le gagnant remportera le tout et refusant d'être celle qui perdra. Le moment venu, une part importante des montants qu'elles devront financer proviendra notamment des licences payées par des clients suisses. Si les autorités indiquent être disposées à continuer à payer ces licences, mais à condition d'obtenir des garanties en matière de souveraineté des données, il existe là un véritable levier de négociation. Pour cette raison, la question des logiciels libres ne l'intéresse pas particulièrement, estimant qu'en dehors de compliquer le travail des fonctionnaires, elle ne résoudrait pas la problématique centrale de la maîtrise et de la souveraineté des données.

En réponse à un député S, M. Genecand souligne qu'il n'est pas naïf et se fait peu d'illusions, mais il estime que le débat mérite d'être engagé. L'important est de se poser la question, indépendamment du fait que l'on atteigne ou non tous les objectifs. Si, au final, le DIP parvient à sécuriser les données des enfants, l'objectif principal sera atteint. Il reconnaît que la détention par la BNS de 10 milliards dans Microsoft n'aura pas d'effet direct sur l'entreprise. Il ajoute toutefois qu'à titre d'exemple, le bilan de la BNS comporte environ 200 milliards de T-Bill américains, et que, si ces derniers étaient vendus pour investir dans l'or, cela représenterait plus que l'ensemble des achats de banques centrales en 2024. Les grands échanges mondiaux dépendent des flux commerciaux et les Etats-Unis ont, selon lui, davantage à perdre dans ce type de bras de fer, étant très largement débiteurs du reste du monde, notamment à travers l'achat de services. Même si la Suisse ne parviendra probablement pas à atteindre tous ses objectifs, le fait de garantir que les données des enfants restent protégées et que leur parcours scolaire ne soit pas entièrement tracé par des acteurs étrangers constitue déjà une avancée significative.

Audition de l'entreprise Infomaniak, représentée par M. Boris Siegenthaler, fondateur, et M. Christian Vaglio-Giors, responsable des relations avec les investisseurs et des projets spéciaux (séance du 17 février 2026)

A titre liminaire, il est rappelé que l'entreprise exerce une activité très intensive en capital, nécessitant des montants d'investissement importants. Le financement bancaire étant limité, Infomaniak se finance principalement par des fonds propres, par une fondation et par une potentielle entrée en bourse. Ces options peuvent être perçues comme antagonistes avec l'indépendance et la souveraineté numérique que l'entreprise doit garantir à ses clients. Il s'agit d'un sujet central sur lequel Infomaniak travaille afin d'assurer un avenir solide à l'entreprise et à ses clients, dans le respect de ses valeurs, de sa tradition et de son modèle d'établissement. A ce jour, Infomaniak appartient à environ 10% de ses collaborateurs, dont M. Siegenthaler, qui en est l'actionnaire majoritaire. Le développement en cours prévoit la création d'une fondation détenant $\frac{2}{3}$ des droits de vote, tandis qu'une autre partie minoritaire d'Infomaniak serait cotée en bourse. Cette structure doit permettre d'accélérer le développement de l'entreprise et de poursuivre l'objectif visant à ce que l'Europe et la Suisse maîtrisent davantage leurs technologies, plutôt que de consommer des technologies américaines non maîtrisées ou issues de la production asiatique¹.

Infomaniak compte plus de 310 ETP. L'entreprise dispose de bureaux à Genève et d'une partie du support à Zurich. Elle enregistre actuellement une croissance annuelle supérieure à 20%. Environ 40% de son chiffre d'affaires est réalisé en Europe. M. Siegenthaler explique que l'ensemble des collaborateurs d'Infomaniak travaille en Suisse, ce qui rend Infomaniak assez unique en Suisse, car de nombreuses entreprises ont délocalisé leurs équipes de développement à l'étranger. Ce choix représente le principal poste de coûts pour Infomaniak, l'ensemble des collaborateurs étant rémunérés selon les standards suisses. Cependant, une délocalisation entraînerait une perte de connaissances et une dépendance accrue envers d'autres pays. Infomaniak parvient à se développer sans délocaliser et ce modèle fonctionne très bien, même s'il n'était pas acquis au départ.

¹ Note du rapporteur : le projet sera communiqué publiquement en mai 2026. Voir notamment :

- Infomaniak inscrit son indépendance et son ADN dans la durée – Infomaniak
- Le Temps, « Infomaniak sous le giron d'une fondation », 21 mai 2026, p. 11
- Le Temps, « La société Infomaniak projette d'entrer en bourse », 30 juillet 2026, p. 11

La volonté d'Infomaniak est de demeurer une entreprise suisse travaillant pour l'Europe. M. Siegenthaler n'exclut pas qu'à l'avenir des développeurs puissent être basés en Europe, en lien avec des activités réalisées pour des clients européens. Infomaniak se distingue donc par un modèle atypique, l'entreprise concevant l'ensemble de la chaîne, du datacenter jusqu'au produit final, sans louer d'espaces dans des datacenters externes. Les datacenters utilisés sont la propriété d'Infomaniak. L'entreprise vise également une souveraineté sur la connaissance, estimant que l'achat de logiciels non maîtrisés empêche de garantir une souveraineté complète. Lorsque cela est possible, l'entreprise privilégie l'achat de matériel suisse ou européen, avant de recourir à des fournisseurs asiatiques.

La politique de durabilité engendre également des coûts supplémentaires, notamment le recours exclusif à l'énergie solaire et la compensation à hauteur de 200% des émissions de CO₂. Le datacenter de Plan-les-Ouates valorise 100% de la chaleur produite, permettant de chauffer environ 6000 logements en hiver. La construction d'un datacenter à Bulle est annoncée, ce qui permettra de chauffer plus de 15 000 personnes. Un datacenter regroupe des dizaines de milliers de machines dont la consommation électrique génère de la chaleur, laquelle ne demande qu'à être valorisée. Le datacenter de Plan-les-Ouates est situé dans un écoquartier, en zone résidentielle, alors que ce type d'infrastructure est habituellement implanté en zone industrielle ou en périphérie des villes. La chaleur émise par les serveurs est récupérée par une pompe à chaleur, puis injectée dans le réseau de chauffage. En été, la production de chaleur excède les besoins de la région, et les SIG finalisent des travaux de raccordement afin de récupérer cette chaleur également durant la période estivale. Ce dispositif permet d'éviter l'émission de 5500t de CO₂ par an liées à l'utilisation de pellets.

En réponse à une question sur l'utilisation de Proton pour des activités illégales, M. Siegenthaler précise que Proton et Infomaniak reposent sur des modèles économiques différents : Proton est centré sur l'anonymat et le chiffrement de bout en bout, tandis qu'Infomaniak s'adresse principalement aux entreprises et collectivités, qui n'ont pas besoin d'anonymat pour héberger leurs données. Enfin, il souligne qu'au fil des années, Infomaniak développe régulièrement de nouveaux produits et fait évoluer ceux existants.

M. Vaglio-Giors précise qu'historiquement Infomaniak est issue des noms de domaine et de l'hébergement web, un marché assimilable à un supermarché de services. M. Siegenthaler a anticipé que ce marché deviendrait une commodité et qu'il était nécessaire d'élargir l'offre, ce qui a conduit Infomaniak à devenir également un éditeur de logiciels, concurrente de Google et Microsoft, notamment avec des suites collaboratives intégrant l'ensemble

des outils nécessaires au travail en entreprise. Il mentionne également les produits de cloud computing destinés au stockage et au traitement des données.

M. Siegenthaler rappelle qu'auparavant chaque entreprise disposait de son propre datacenter et faisait fonctionner ses logiciels en interne, ce qui représentait des coûts très élevés. Historiquement Infomaniak proposait un service permettant aux clients de louer de l'espace afin d'y installer et de gérer leurs propres serveurs. Cette offre a été abandonnée et, dans le nouveau datacenter, il n'est désormais plus possible pour une entreprise de venir avec ses propres machines, ce modèle étant devenu beaucoup trop coûteux. Aujourd'hui, l'ensemble des données est hébergé dans le cloud, solution moins chère et présentant uniquement des avantages par rapport à l'ancien modèle.

Les GAFAM privilégient des modèles par abonnement et imposent le déplacement des serveurs des clients dans leur cloud. De nombreuses entreprises ont commencé à adopter ces solutions, notamment celles d'Amazon, de Google et de Microsoft, mais à des coûts très élevés. Infomaniak propose des tarifs attractifs, l'entreprise étant arrivée plus tard sur le marché avec des produits pouvant être jusqu'à 50 fois moins chers que ceux des GAFAM. Ces derniers, disposant de chiffres d'affaires de plusieurs milliards, n'ont aucun intérêt à baisser leurs prix en raison de leur position dominante. La tendance actuelle montre que de plus en plus d'entreprises se tournent vers Infomaniak en raison des politiques de hausse des prix pratiqués par Microsoft et d'autres acteurs, notamment sur les licences. Infomaniak est également active dans le streaming et diffuse plus de 2000 radios FM en France. Si les grands groupes de radio ne sont pas clients, la majorité des autres radios le sont. En Suisse, il indique que quasiment l'ensemble des radios et télévisions utilisent les services d'Infomaniak.

M. Siegenthaler aborde ensuite la KSuite, en soulignant la nécessité de disposer d'une suite souveraine, indépendante de Microsoft. Il rappelle qu'en 2003 Infomaniak a supprimé son dernier serveur fonctionnant sous Microsoft, en raison de la dépendance aux mises à jour et aux bugs, jugée problématique. Cette indépendance a été atteinte côté serveurs dès 2003 et l'objectif a ensuite été de proposer une alternative équivalente à Word, Excel et aux outils similaires, dans une logique d'écosystème européen. Infomaniak est en avance sur ces questions, l'Europe ne prenant conscience de ces enjeux que plus récemment. La KSuite a été lancée il y a quelques années ; elle nécessite d'importants efforts de développement et un investissement sur le long terme. Infomaniak développe également des fonctionnalités non proposées par Microsoft ou Google afin de se différencier et cet aspect constitue un axe stratégique important.

Enfin, Infomaniak propose des API permettant d'utiliser ses services sans passer par les applications. M. Siegenthaler annonce une prochaine rencontre avec Apertus, une IA suisse, sur laquelle l'entreprise fonde de grands espoirs afin de disposer d'une intelligence artificielle 100% souveraine. Actuellement, Infomaniak travaille avec des IA 100% open source. Les acteurs chinois sont très avancés dans ce domaine et proposent des IA open source modifiables et compilables, et certaines des meilleures IA du marché sont chinoises, tandis que les acteurs français présentent également de bons résultats. Les IA utilisées chez Infomaniak garantissent que les échanges ne sortent pas de Suisse et restent hébergés dans les datacenters de l'entreprise. Même en interne, Infomaniak utilise des IA pour le développement, exclusivement via des outils open source accessibles par API. Il précise que les entreprises peuvent passer par Infomaniak et bénéficier d'une passerelle chiffrée de bout en bout leur permettant d'utiliser des IA sans transiter par les applications d'Infomaniak.

Le président remercie les auditionnés de leur présentation et demande s'ils souhaitent transmettre un message spécifique au sujet des trois objets parlementaires dont la commission est saisie. M. Siegenthaler indique que ces thématiques correspondent pleinement aux activités d'Infomaniak, tout en précisant qu'il n'est pas objectif sur le sujet. Les trois requêtes sont en adéquation avec ce que fait l'entreprise. Il rappelle qu'un recours a été déposé il y a quelques années contre une décision d'appel d'offres de la Confédération imposant l'hébergement des serveurs sur le cloud des GAFAM. Infomaniak avait été scandalisée par cette décision, qu'elle considérait comme une forme de racket. Les 110 millions évoqués ne représentent que la pointe de l'iceberg. Il regrette que ces montants partent aux Etats-Unis, entraînant une perte d'emplois et de savoir-faire. Il évoque les collaborations avec les écoles, en indiquant que celles-ci répondent souvent que Google est gratuit, tout en estimant qu'il serait souhaitable d'utiliser des solutions open source, quitte à les financer. Infomaniak serait prête à rendre certaines solutions open source, même si cela nécessite davantage de temps. Il souligne enfin que chaque million versé aux GAFAM représenterait, pour Infomaniak, la possibilité d'engager environ 10 personnes, contribuant ainsi à une économie circulaire.

En réponse à une question sur la capacité de l'Etat de gérer une migration vers la KSuite, M. Siegenthaler répond que les déploiements de ce type s'inscrivent sur plusieurs années. Suite au recours déposé, la Confédération a reconnu la problématique et prévoit de relancer un appel d'offres pour des solutions open source. Il estime toutefois qu'il manque du courage politique et qu'il conviendrait de commencer par de petites entités afin d'initier la transition. Plus le changement intervient tôt, moins il est douloureux, alors qu'attendre renforce la dépendance à Microsoft. D'année en année, peu

d'évolutions concrètes ont lieu. L'OCSIN a consulté Infomaniak à plusieurs reprises et a expliqué être une structure très lourde, sous-traitant une grande partie de ses activités. La KSuite constitue l'élément le plus complexe à faire évoluer, suivie par les aspects cloud, qui seraient pourtant les plus simples à modifier, mais qui rencontrent le plus de réticences. Il relate avoir fait visiter un datacenter à une équipe de l'OCSIN. Les infrastructures cloud modernes permettent d'exploiter des datacenters avec des équipes très réduites. Une telle activité mobilisait 5 personnes là où l'OCSIN en comptait 45 pour une infrastructure plus réduite. Il estime qu'une transition offrirait à l'OCSIN l'opportunité de recentrer ses compétences internes sur des tâches à plus forte valeur ajoutée.

Un député MCG demande comment expliquer une telle différence. M. Siegenthaler répond que la taille des organisations tend à ralentir la prise de décision, d'autant plus que certaines décisions impliquent une évolution des métiers et des compétences, qui doit être accompagnée. Ce phénomène existe également chez Infomaniak, où l'augmentation des effectifs génère davantage d'inertie ; certaines décisions étaient plus rapides lorsque l'entreprise comptait 30 collaborateurs. Sans les bonnes compétences à la tête de l'informatique, les changements sont difficiles à mettre en œuvre. Les responsables informatiques sont souvent recrutés précisément pour déployer des solutions Microsoft, car issus de cet écosystème, ce qui renforce la dépendance. Il serait nécessaire de nommer un responsable informatique disposant d'une vision claire et de la capacité de décider un tel changement. Il conclut en affirmant qu'Infomaniak restera disponible et disposée à contribuer à une plus grande efficacité de l'OCSIN.

Un député Ve relève une forte adhésion d'Infomaniak aux textes présentés et il précise que, si un changement devait intervenir, celui-ci passerait par un appel d'offres. Il s'interroge sur le caractère atypique d'Infomaniak dans le monde informatique, notamment au regard de la rigueur appliquée à la localisation des serveurs et au maintien de l'emploi en Suisse, et il demande s'il existe d'autres entreprises partageant ces exigences. M. Siegenthaler répond qu'Infomaniak peut être considérée comme atypique dans la mesure où l'entreprise maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur, de A à Z. Il précise toutefois qu'il existe d'autres entreprises en Europe capables de répondre à certaines parties des cahiers des charges. Il indique que ces acteurs ne sont pas nombreux, mais qu'il existe heureusement des alternatives.

Un député UDC demande ce qui garantit qu'Infomaniak ne délocalisera pas ses activités à l'avenir. M. Siegenthaler répond que cette garantie repose sur la fondation, appelée à détenir la majorité des droits, et dont le rôle est précisément d'assurer la pérennité de l'orientation de l'entreprise. Le projet

visé à créer une fondation détenant la majorité, dont l'objectif est de renforcer les statuts d'Infomaniak et d'y inscrire l'ADN de l'entreprise. Cette fondation a été pensée afin d'apporter de la clarté aux clients. Il précise toutefois qu'une fondation devant être d'utilité publique, elle ne peut pas contenir de dispositions spécifiques relatives à Infomaniak. En conséquence, les statuts d'Infomaniak seront renforcés afin d'y préciser le maintien d'une entreprise principalement suisse, fidèle à ses valeurs. La fondation aura pour mission de garantir que ces statuts ne puissent être modifiés et que l'entreprise les respecte. Ce mécanisme vise à graver dans le marbre l'avenir d'Infomaniak et à garantir qu'elle ne sera jamais délocalisée.

Le député UDC relève que l'OCSIN constitue une structure très lourde et il observe qu'Infomaniak intervient sur 5 ou 6 thématiques, notamment le cloud et la KSuite. Il demande par quel levier il conviendrait de commencer pour créer une ouverture au sein de l'Etat en faveur de solutions plus neutres et indépendantes, que ce soit par les serveurs, le cloud ou les produits. M. Siegenthaler répond qu'il conviendrait d'agir sur les deux axes en parallèle. La KSuite constitue un chantier plus lourd et plus lent, tandis que le cloud pourrait être déployé rapidement. Il serait nécessaire de fixer un cadre clair à l'OCSIN, avec un programme s'inscrivant sur environ 5 ans. Cette transition doit s'opérer dans la durée, sous la responsabilité d'une personne chargée d'élaborer un plan précis permettant une migration progressive vers des solutions Infomaniak, dans un objectif d'amélioration de l'efficacité.

Le député UDC relève enfin que l'un des problèmes réside dans les stratégies des GAFAM, qui proposent des produits d'appel gratuits, l'essentiel des coûts apparaissant ultérieurement, ce qui place Infomaniak dans une situation désavantageuse, l'entreprise ayant besoin de revenus immédiats. M. Siegenthaler confirme ce constat, en précisant que cette stratégie concerne principalement les étudiants. La gratuité est proposée aux écoles afin que, une fois formés, les élèves réclament ensuite les solutions des GAFAM, car ce sont celles qu'ils connaissent.

Une députée Ve relève qu'Infomaniak a évoqué des activités de développement et de stockage d'informations et elle mentionne qu'ID Quantique semble partager le bâtiment avec eux. De nombreuses technologies se développent dans le domaine de la sécurisation et du chiffrement actuels, et elle demande si Infomaniak a l'habitude de collaborer avec des entreprises actives dans ces domaines. M. Siegenthaler répond qu'ID Quantique a été rachetée par une entreprise américaine et que ses activités sont appelées à être transférées aux Etats-Unis. La technologie proposée par cette entreprise n'est pas indispensable pour le chiffrement utilisé par Infomaniak. Il explique qu'ID Quantique commercialise principalement

des dispositifs permettant, par exemple, de générer des clés de chiffrement à l'aide de procédés quantiques garantissant leur caractère aléatoire. Il estime toutefois qu'il ne s'agit pas d'une technologie véritablement révolutionnaire ni présentant, à ce stade, un intérêt majeur pour Infomaniak. En matière de logiciels, Infomaniak veille à ne pas dépendre de solutions propriétaires, en privilégiant exclusivement des logiciels open source auxquels l'entreprise contribue directement. Cette stratégie vise à éviter toute dépendance à des sociétés susceptibles d'être rachetées ou de faire faillite. De telles situations peuvent bloquer les clients et créer des difficultés durables, ce qu'Infomaniak souhaite éviter.

Une députée PLR souligne l'importance accordée par Infomaniak au maintien de l'emploi en Suisse et s'interroge sur le coût de la formation d'un développeur en Suisse, sur les institutions qui assurent cette formation et sur les domaines dans lesquels il conviendrait de renforcer les efforts. Elle demande également comment Infomaniak parvient à rester compétitive en matière de salaires.

M. Siegenthaler répond que les salaires varient fortement selon le profil, notamment entre les personnes sortant d'un master et celles disposant de 15 ans d'expérience. Le salaire le plus bas se situe autour de 6000 francs et peut atteindre jusqu'à 15 000 francs. Infomaniak connaît des départs de développeurs, parfois en raison de conditions jugées excellentes ailleurs, parfois à la suite d'offres très concurrentielles. La future cotation partielle d'Infomaniak permettra de proposer des plans de stock-options aux employés qu'il est essentiel de fidéliser. Il évoque notamment des plans d'intéressement permettant, après environ 5 ans, de vendre des options d'achat d'actions et de percevoir des bonus. Sur le plan de la formation, M. Siegenthaler indique qu'il existe un très bon niveau de formation en France voisine, notamment à l'Université d'Annecy ainsi que dans le bassin de Chambéry–Aix-les-Bains. Autour de ces universités se trouvent de nombreuses grandes entreprises françaises qui recrutent les développeurs les plus brillants ; Infomaniak, grâce à des salaires suisses, parvient également à attirer ces profils. Il souligne la qualité des formations orientées métier dans le bassin lémanique et transfrontalier, ainsi que dans les HES romandes (Yverdon, Sion). Il plaide pour un renforcement des cursus genevois orientés vers la pratique, en collaboration avec les entreprises locales, et indique qu'Infomaniak est disposée à intensifier ses partenariats avec les institutions de formation genevoises. Certains établissements français collaborent déjà avec Infomaniak et adaptent leurs cours en fonction des besoins du terrain, avec une approche plus dynamique que strictement académique. Il ajoute qu'Infomaniak est une entreprise connue et visible, ce qui facilite le recrutement à Genève, mais que

de nombreux étudiants genevois sont performants surtout grâce à un intérêt personnel pour le développement, souvent pratiqué comme loisir. Il indique qu'à Genève environ 25 développeurs sont formés chaque année. Quant aux écoles polytechniques, elles sont davantage orientées vers la recherche et les technologies du futur. Les diplômés de ces écoles rejoignent généralement Infomaniak plus tard. Les technologies et les langages utilisés dans ces établissements diffèrent souvent de ceux employés chez Infomaniak, ce qui nécessite un temps d'adaptation important. Il cite notamment l'EPFL, où des langages très spécifiques et tournés vers l'avenir sont enseignés, mais ceux-ci ne correspondent pas directement aux outils utilisés au quotidien par Infomaniak.

Un député MCG demande si un passage de l'Etat à la KSuite nécessiterait des travaux importants. M. Siegenthaler répond qu'il n'est pas possible de reproduire à l'identique les fonctionnalités de Microsoft et que la transition impliquerait un travail équivalent à celui observé lors de précédents changements. Il existe des tables de migration, mais le passage ne peut pas être strictement identique à l'existant. M. Vaglio-Giors précise qu'il s'agit avant tout d'un projet de communication à moyen et long terme, nécessitant de définir des attentes réalistes et d'éviter toute surpromesse. La difficulté réside dans l'imprégnation très forte des utilisateurs aux systèmes existants, certaines différences de mise en page pouvant poser problème. Certains collaborateurs d'Infomaniak ont rencontré des difficultés lors du passage de Microsoft à la KSuite, principalement en raison d'un accompagnement insuffisant. Lorsque les utilisateurs sont correctement accompagnés et préparés, la transition se déroule bien, malgré une phase transitoire inévitable. Cette transition doit être considérée comme un investissement nécessaire. Il existe une volonté croissante, tant au niveau des entreprises que des particuliers, de sortir de la dépendance aux grands groupes américains. Le risque existe que ces entreprises soient utilisées à des fins politiques et que l'accès aux services puisse être restreint. La donnée est devenue un levier de pouvoir majeur et il est essentiel de permettre à des Etats comme la Suisse de disposer d'entreprises numériques solides, à soutenir afin de réduire une dépendance jugée préoccupante.

En réponse au député MCG, M. Siegenthaler explique que l'ensemble des documents issus de la suite Microsoft est compatible avec la KSuite et peut être récupéré et utilisé sans perte. M. Vaglio-Giors indique avoir lui-même effectué une migration, disposant de 20 ans de données hébergées chez Microsoft dans son ancienne entreprise. Microsoft rend volontairement les transferts complexes afin de retenir ses clients. Il mentionne toutefois l'existence d'entités spécialisées dans ce type d'opérations. On lui avait

annoncé un délai de 40 jours pour transférer ses données, alors que l'opération a finalement été réalisée en 1 jour et demi. M. Siegenthaler ajoute que ces transferts pourraient techniquement être effectués en quelques minutes, mais que les fournisseurs testent les limites afin de décourager les départs et de conserver leurs clients.

Un député S aborde ensuite la question de la cybersécurité, notamment au regard des attaques visant des communes et des hôpitaux. Il demande quels éléments permettent d'affirmer que les solutions d'Infomaniak offrent un niveau de protection supérieur. M. Siegenthaler répond que les attaquants exploitent généralement les failles de sécurité des solutions Microsoft, en recourant toujours aux mêmes techniques. Infomaniak mandate des hackers en amont du lancement de nouveaux produits afin de tester les systèmes et d'identifier d'éventuelles vulnérabilités. Le caractère sur mesure des solutions d'Infomaniak, contrairement aux systèmes standardisés largement utilisés comme ceux de Microsoft, réduit les risques, ces derniers étant plus faciles à cibler en raison de leur homogénéité. Il ajoute que la taille plus modeste d'Infomaniak constitue également un avantage en matière de sécurité.

Un député Ve évoque les polémiques liées à l'utilisation d'outils Google par le DIP et demande s'il serait possible de basculer vers la KSuite dès la rentrée suivante. M. Siegenthaler répond que l'environnement actuel repose largement sur Microsoft et que ce type de transition serait long à mettre en œuvre. Il indique qu'il constate un manque de volonté pour engager un tel changement à court terme. Le temps joue clairement en défaveur d'une migration. Les migrations deviennent de plus en plus complexes en raison d'incompatibilités volontairement introduites afin de dissuader les départs et de maintenir les clients captifs.

Audition de l'OCSIN (DIN), représenté par M^{me} Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat, M. Alain Bachmann, directeur général, et M^{me} Katja Rupp, directrice (séance du 31 mars 2026)

M^{me} Kast expose à titre liminaire que les trois motions en cause impliquent un processus et une perspective à long terme. La présentation (voir annexe 2) synthétise les enjeux soulevés et expose la manière dont les travaux avancent à ce propos.

M^{me} Rupp rappelle la définition de la Conférence latine des directeurs du numérique (CLDN) : la souveraineté numérique consiste à pouvoir utiliser et contrôler de manière autonome les biens matériels, immatériels et les services numériques qui impactent l'économie, la société et la démocratie. La notion d'utilisation et de contrôle de manière autonome est essentielle. La

souveraineté numérique repose sur un ensemble de critères permettant d'atteindre un niveau de souveraineté et, notamment, le cloud, la cybersécurité, l'inclusion numérique, l'intelligence artificielle, le cadre juridique et l'open source.

Concernant la M 3170 (PLR), M^{me} Rupp souligne le cadre juridique dans lequel s'inscrit la protection des données : la LPD, la Cst-GE, la LIPAD ainsi que son règlement d'application. Les enjeux consistent à respecter les règles des marchés publics ainsi que les accords en vigueur, notamment en lien avec le droit extraterritorial américain. Des analyses juridiques sont réalisées par des cabinets externes afin de valider les choix opérés et des échanges constants ont lieu avec le PPDT.

Les données de l'administration et des citoyens sont principalement stockées dans deux centres de données, GVA1 et GVA2, qui hébergent la majorité des données de l'administration. Elle ajoute qu'un centre de données situé sur le territoire lucernois est prévu en cas de force majeure, afin de permettre un repli hors du canton de Genève. Elle indique que des échanges de données ont lieu avec la Confédération, notamment pour les données fiscales et celles du registre foncier. Environ 15 applications métiers sont actuellement autorisées à fonctionner sur des clouds suisses. Pour toute utilisation de cloud, qu'il soit suisse ou non, une analyse des applications, des risques ainsi que des données utilisées est réalisée afin de déterminer si celles-ci peuvent être hébergées sur un cloud suisse, européen ou non. Des critères tels que le siège social de l'entreprise, la localisation des données, la possibilité de chiffrement de bout en bout et la détention des clés de chiffrement sont pris en compte.

Dans le cas de Microsoft 365, M^{me} Rupp indique que le cloud Microsoft est hébergé en Suisse par Microsoft Suisse. Seules les données nécessaires à la validation des licences, à savoir le nom, le prénom et l'adresse électronique, sont transmises à Microsoft. Les fichiers produits dans le cadre de l'utilisation de Microsoft Office sont stockés dans les centres de données genevois. Elle ajoute qu'une exception concerne les outils collaboratifs, pour lesquels certaines données peuvent être stockées sur le cloud Microsoft, tout en étant protégées par des mécanismes de chiffrement et des filtres permettant d'empêcher le stockage de données sensibles ou confidentielles. Ce dispositif est en cours de mise en place.

En conclusion, M^{me} Rupp indique que toutes les données sont stockées conformément aux exigences légales. La très large majorité des données de l'administration est stockée sur les serveurs internes, et celles qui ne le sont pas font toutes l'objet d'une analyse détaillée afin de garantir un niveau de sécurité optimal. Les données secrètes sont toujours stockées en interne. Enfin, des actions sont menées (formations, tests de phishing, webinaires,

interventions sur le terrain visant à aller à la rencontre des agents publics, etc.) afin de sensibiliser les collaborateurs de l'administration à la sécurité des données. L'objectif est de réduire les erreurs humaines pouvant entraîner des fuites de données et de responsabiliser les collaborateurs dans le traitement des données dont ils ont la charge.

S'agissant de la M 3138 (Ve), M^{me} Rupp indique que l'administration développe une stratégie en matière d'open source afin de déployer des solutions libres au sein de ses systèmes. A ce stade, près de 50% des bases de données sont open source, notamment PostgreSQL, MySQL, MariaDB et Cassandra. Elle ajoute que plus de 60% des outils et 80% des frameworks de développement sont open source, et qu'en télécommunications et réseaux, près de 80% des outils utilisés pour gérer et configurer les infrastructures reposent également sur des solutions open source. Ces pratiques sont déjà bien ancrées au sein de l'OCSIN et elles sont appelées à se renforcer dans le cadre de la stratégie en cours.

Concernant la M 3052 (UDC), M^{me} Rupp souligne que des travaux ont été engagés afin de formaliser une stratégie de souveraineté numérique. Cette démarche est motivée par le caractère critique de la transformation numérique, laquelle ne constitue plus un simple projet technique, mais conditionne la continuité et la légitimité de l'action publique à travers des systèmes complexes et interdépendants. L'administration fait face à des dépendances technologiques, notamment liées à l'adoption de solutions de cloud, d'intelligence artificielle et de suites collaboratives, qui peuvent affecter la souveraineté décisionnelle.

La souveraineté numérique doit être comprise comme un équilibre dynamique entre autonomie, performance, sécurité, soutenabilité et responsabilité démocratique. Il s'agit d'un enjeu de nature constitutionnelle, dans la mesure où la garantie des droits fondamentaux et l'intégrité numérique de l'action publique passent désormais par la maîtrise des infrastructures et des données. Enfin, cette thématique nécessite une coordination aux niveaux intercantonal et fédéral, l'enjeu dépassant le seul cadre genevois et faisant l'objet d'une reconnaissance à l'échelle suisse, notamment au sein de la Conférence latine du numérique.

M^{me} Rupp indique que la stratégie de souveraineté numérique intègre une vision visant à affirmer une ambition politique claire en matière de souveraineté numérique et à fixer le cap de l'action publique à l'ère du numérique. Cette stratégie repose également sur des principes directeurs, qui constituent des règles communes guidant les arbitrages numériques structurants, indépendamment des technologies, des fournisseurs ou des domaines concernés. Des buts stratégiques sont définis afin de garantir

durablement, dans le cadre de la transformation numérique, l'intégrité de l'action publique, la maîtrise des dépendances, la conformité juridique, la résilience ainsi que les capacités d'action dans la durée. La stratégie comprend en outre des axes stratégiques, qui déclinent ces buts par grands domaines du numérique, afin de couvrir les enjeux clés, de structurer l'action et de rendre les choix cohérents, lisibles et comparables. Des indicateurs ainsi qu'une gouvernance sont également prévus afin de piloter la souveraineté numérique dans le temps, d'objectiver les décisions, de documenter les arbitrages et d'en assurer la responsabilité politique. Les principes directeurs retenus incluent la proportionnalité, selon laquelle le niveau de souveraineté recherché est adapté à la criticité des prestations et à la sensibilité des données. Elle mentionne également la maîtrise effective, qui implique des capacités réelles de pilotage, de contrôle et d'audit. La neutralité technologique est garantie, le choix des solutions devant rester ouvert et révisable tant que la maîtrise est assurée. La réversibilité est un principe fondamental, permettant de changer de solution sans dépendance bloquante. Elle évoque une préférence conditionnelle pour des solutions auditées et maîtrisables lorsque celles-ci renforcent la transparence et la maîtrise. Enfin, il est souligné l'importance de la soutenabilité et de la responsabilité numérique, impliquant des choix viables sur les plans technique, économique, organisationnel et environnemental, ainsi qu'une gouvernance explicite, dans laquelle les arbitrages sont documentés, tracés et validés par les instances compétentes.

S'agissant des axes stratégiques, M^{me} Rupp indique que le canton privilégie un cloud sous contrôle, en favorisant des solutions maîtrisées avec une attention particulière portée à la localisation des données, à la réversibilité et aux audits de sécurité. Le renforcement de la cybersécurité doit se faire à travers une approche proactive et intégrée, adaptée à la criticité des services publics et à l'évolution des menaces. Elle mentionne également la gouvernance des données, visant à assurer leur qualité, leur traçabilité, leur protection et leur souveraineté, en particulier pour les données personnelles et sensibles. Ces axes font l'objet d'une priorisation stratégique, dès lors qu'ils concentrent les principaux risques et dépendances actuels, et qu'ils sont considérés comme des fondations prioritaires. Les solutions retenues doivent garantir l'interopérabilité et l'auditabilité, afin de permettre des contrôles réguliers, une cohérence d'ensemble et une gouvernance transparente.

M^{me} Rupp indique enfin que ces axes se déclinent en usages numériques. La cyberadministration accessible vise à développer des services numériques centrés sur les usagers, sécurisés, interopérables et adaptés à tous les publics. Elle souligne l'importance de l'inclusion numérique, afin de réduire la fracture numérique en garantissant l'accès, les compétences et l'accompagnement des

populations vulnérables. L'intelligence artificielle est maîtrisée, encadrée par des principes de transparence, d'explicabilité et de responsabilité algorithmique ; l'innovation numérique s'inscrit dans un équilibre entre innovation et responsabilité, en renforçant l'action publique tout en évitant des dépendances non maîtrisées. L'objectif est d'améliorer l'expérience citoyenne, en développant des interfaces et des parcours numériques renforçant la confiance et la qualité du service perçue par les citoyens.

Cette stratégie vise plusieurs cibles : il s'agit d'assurer l'intégrité numérique, en garantissant l'intégrité et la fiabilité des systèmes et des données. L'autodétermination numérique constitue également un objectif, afin de préserver la capacité du canton à décider librement de ses choix numériques. Elle mentionne le renforcement de la résilience institutionnelle, permettant à l'administration d'anticiper et de surmonter les crises numériques, avec la volonté de réduire les dépendances technologiques contraignantes. La conformité juridique durable est également visée, afin d'assurer un usage du numérique conforme aux cadres légaux applicables. Elle évoque le développement d'un écosystème ouvert et diversifié, évitant les situations de verrouillage. Enfin, la stratégie vise à renforcer durablement les capacités et compétences internes de l'administration.

M^{me} Rupp indique que cette stratégie est en cours de rédaction et qu'elle doit désormais être finalisée. Les prochaines étapes consistent en différentes phases de validation. L'objectif est une présentation de la stratégie au Conseil d'Etat, suivie d'une communication au grand public, avant la fin du premier semestre 2026.

M^{me} Rupp explique que la souveraineté numérique se traduit déjà aujourd'hui par plusieurs actions concrètes telles que le recours régulier à des avis juridiques afin de sécuriser les décisions et une réévaluation continue des solutions au regard de leur niveau de souveraineté. La sélection des solutions repose sur une approche pragmatique fondée notamment sur le niveau de protection, la sécurité de l'information, l'interopérabilité, la maintenabilité, l'ergonomie, la facilité d'usage, l'efficacité organisationnelle ainsi que le prix. Sont soulignés en particulier : le renforcement des mesures de cybersécurité, la mise en place d'un cadre de gouvernance de l'intelligence artificielle, le déploiement de la stratégie open source, l'existence d'un processus d'autorisation spécifique pour l'usage du cloud ainsi que la formalisation en cours de la stratégie de souveraineté.

Une députée Ve demande si des rapports ont déjà été établis dans le cadre de la stratégie de souveraineté numérique, comme cela figure dans les invites des motions. Elle interroge également sur la participation d'entreprises locales à cette stratégie, en demandant lesquelles et sous quelle forme.

M^{me} Rupp répond que, s'agissant des rapports, la stratégie permet d'identifier les indicateurs à mesurer. Une fois la stratégie mise en œuvre, ces indicateurs feront l'objet de rapports qui pourront être communiqués. A ce stade, aucun rapport n'a encore été produit. Concernant les entreprises locales, elle rappelle que l'administration est tenue de respecter les règles d'ouverture des marchés publics, tout en précisant que cela n'empêche pas de sélectionner des entreprises suisses dès lors qu'elles répondent aux critères d'adjudication. Elle indique que l'administration collabore déjà avec de nombreux acteurs suisses. M^{me} Kast ajoute que, dans certains dossiers, les exigences liées aux accords intercantonaux sur les marchés publics peuvent rendre la participation plus difficile pour certains acteurs locaux, notamment face à de grandes entreprises, tout en rappelant que ces règles doivent être respectées lorsqu'elles s'appliquent.

Une députée Ve interroge sur la prise en compte de la transition climatique dans cette stratégie. M^{me} Kast répond que cette dimension est bien intégrée, notamment à travers le label numérique responsable. Le premier niveau de ce label a été obtenu et le niveau suivant est en cours d'acquisition (cette labellisation suisse comporte deux niveaux). M. Bachmann précise que cette initiative s'inscrit dans le cadre du plan climat cantonal.

Un député Ve évoque la question énergétique et indique comprendre que, dans le cadre des règles AIMP, lorsque des critères techniques sont remplis, le choix se porte sur l'offre la moins chère. M^{me} Kast précise que le critère du prix ne prévaut pas nécessairement. Pour des besoins importants, certaines petites entreprises ne disposent pas de la capacité suffisante pour répondre aux marchés.

Un député Ve évoque le datacenter D4 et mentionne un projet de construction qui n'a pas abouti. La question se pose, pour les prochaines grandes constructions, d'intégrer des datacenters dans les bâtiments, par exemple en remplacement de pompes à chaleur, afin d'atteindre un niveau optimal d'efficacité énergétique. Il demande quelle est la réflexion à long terme et si cette dimension est intégrée dans l'aménagement des futurs ensembles. M. Bachmann répond que la question des datacenters est une problématique technique pour laquelle l'administration rencontre des difficultés à répondre en interne. L'intégration dans des bâtiments s'inscrit dans une planification sur 10 ans, alors que les besoins et les technologies évoluent fortement sur une telle période. La meilleure manière de bénéficier des avancées technologiques consiste à recourir à des prestataires externes. Il ajoute que des surfaces sont louées auprès de fournisseurs privés, qui disposent des capacités d'innovation, des compétences et des moyens nécessaires pour concevoir des centres de données performants. Un projet de loi avait été déposé

en 2013 pour la construction d'un datacenter à Genève ; ce projet a été initié puis interrompu, et sa relance n'a pas été possible en raison de la réaffectation du PLQ de la Pointe-Nord, conduisant à l'abandon du projet sans nouveau dépôt.

Un député Ve demande s'il n'existe pas de projet étatique visant à planifier de futurs datacenters dans les sous-sols de bâtiments. M^{me} Kast répond que cette compétence ne relève pas de l'OCSIN. Ce service peut dire quels sont ses besoins en matière de datacenters et ses perspectives d'infrastructures liées aux activités informatiques, mais il n'a pas vocation à planifier ce type d'équipements dans le cadre des PLQ. Elle précise que l'OCSIN intervient en tant que client et non comme porteur de projet.

Un député Ve s'interroge sur la prise en compte de l'impact énergétique dans la stratégie, notamment en ce qui concerne l'intelligence artificielle maîtrisée. M^{me} Rupp répond que cette dimension est bien intégrée, dans la mesure où la démarche s'inscrit dans une logique de numérique responsable. Des considérations éthiques sont également prises en compte, tout en précisant qu'il n'existe pas à ce stade de mesures spécifiques sous forme de labellisation concernant cet aspect.

Un député S, se décrivant lui-même comme un multi-utilisateur dépendant de Microsoft, interroge, du point de vue d'une organisation publique disposant d'une stratégie numérique et confrontée à des enjeux de souveraineté, la prise en compte de risques géopolitiques. Il évoque notamment l'hypothèse dans laquelle une autorité étrangère pourrait restreindre l'accès à des services numériques, comme cela a été décidé en août 2025 par le gouvernement Trump et appliqué par toutes les sociétés américaines, dont Microsoft et les GAFAM, à l'encontre d'une dizaine de juges et procureurs de la Cour pénale internationale (sanctions américaines au motif de leur implication dans l'émission de mandats d'arrêt contre le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et son ministre de la défense Yoav Gallant)². Comment cette réalité est-elle intégrée dans l'analyse de dépendance à Microsoft ? Il s'interroge également sur la pondération du rapport qualité-prix lorsque des critères d'autonomie et d'indépendance sont introduits, ce qui réduit le nombre d'acteurs disponibles sur le marché.

M^{me} Kast répond que la stratégie liée à M365 repose sur une analyse des risques et qu'à ce stade, il n'existe pas d'alternative répondant aux besoins de l'administration. La sortie de cette dépendance constitue un objectif, mais elle s'inscrit dans un horizon d'environ 5 ans. La question porte également sur les

² Le Temps, « Nous vivons l'apparition d'une forme de techno-autoritarisme », 3 février 2026, p. 13

solutions transitoires durant cette période. L'analyse des risques ainsi que le rapport qualité-prix ont conduit à la décision de déployer M365 avec des précautions juridiques et techniques. Il ne s'agit pas d'une stratégie sans risque, mais aucun opérateur n'est actuellement en mesure de fournir des services numériques équivalents à l'échelle de l'Etat de Genève, notamment en matière d'interopérabilité avec la Confédération et les entités intercantionales. La stratégie du Conseil d'Etat vise à réduire cette dépendance à terme, tout en utilisant pleinement les outils disponibles afin de gagner en efficience durant la période transitoire. Ce choix n'est pas figé et il pourrait être réévalué si des solutions alternatives adaptées apparaissent sur le marché. Certaines solutions, initialement souveraines, peuvent évoluer, par exemple Threema, dont la situation a changé suite à un rachat, illustrant l'instabilité potentielle du marché. Elle conclut qu'aucune solution ne peut garantir une souveraineté complète à long terme, ce qui justifie le choix actuel.

M. Bachmann complète en indiquant que des exemples concrets illustrent cette évolution du marché. Il mentionne une société issue de l'EPFL, active dans la sécurité de l'information et utilisée par l'administration, qui a été rachetée par un fonds américain. Il évoque également une entreprise genevoise issue de l'université, avec laquelle l'administration collaborait en matière de sécurité des réseaux, qui a également été rachetée par un fonds américain. La situation d'un acteur peut évoluer rapidement et ce qui est valable à un moment donné ne l'est pas nécessairement à long terme.

M^{me} Kast indique que l'un des moyens envisagés pour se prémunir de ces évolutions est le développement d'un Swiss Government Cloud, à savoir un cloud public et souverain. Des financements ont été débloqués à cet effet, mais le projet en est encore à un stade préliminaire et aucune solution opérationnelle n'est disponible à ce jour. Le déploiement de solutions souveraines pourra être envisagé lorsque cette infrastructure sera effective.

Un député UDC prend acte de la mise en place de la stratégie de souveraineté numérique et la qualifie de positive. Il souligne que les entreprises du secteur sont susceptibles de changer de nationalité et il estime que le fait qu'une entreprise ait été créée en Suisse et y conserve une base importante d'activités et de collaborateurs constitue un facteur de fiabilité accru par rapport à des entreprises étrangères. Il interroge la position de l'administration au regard des invites des M 3170 et M 3138. M^{me} Rupp répond que, s'agissant de la M 3170, les données sont majoritairement hébergées en Suisse. Elle précise que, pour les applications métiers hébergées sur des clouds européens, il a été déterminé que les données concernées ne sont pas sensibles, ce qui permet leur hébergement hors de Suisse. Concernant la M 3138, elle répond que l'administration recourt déjà largement à l'open source et qu'une stratégie

est en cours afin de renforcer encore son développement au sein de l'OCSIN. Elle souligne que ces pratiques existent depuis plusieurs années.

Le président demande des précisions concernant les données relevant par exemple de l'espace Schengen, dont le partage est prévu par des accords bilatéraux, en particulier sur la localisation des serveurs hébergeant ces données mutualisées (parmi les cinq applications métiers évoquées comme étant hébergées sur un cloud européen figure le domaine de la police). M^{me} Kast indique qu'il lui semble que ces données sont hébergées par la Confédération. Quant à la référence au domaine de la police, il s'agit des affaires mobilières de la police, par exemple la fourrière (pour le détail des cinq applications en question, voir annexe 3³).

M. Bachmann indique que le recours à des solutions proposées sous forme de services cloud permet de simplifier la mise en œuvre, en évitant des développements spécifiques lorsque des solutions existent déjà. Il précise que la protection des données repose sur une classification effectuée par les métiers, qui détermine le niveau d'exigence applicable. Il ajoute que, pour certaines applications ne nécessitant pas une gestion fine ou un haut niveau de sécurité, il est plus pertinent de recourir à des solutions proposées par des tiers.

Un député PLR estime que le principe des motions vise à internaliser les prestations lorsque des données sont transférées à l'étranger. Les technologies de l'information ont permis de réduire les coûts dans le secteur privé, mais cela ne serait pas le cas pour l'Etat. Il indique que, même si certaines solutions sont plus coûteuses, il privilégierait des prestations réalisées localement, notamment par des entreprises genevoises. Si les coûts sont élevés, une externalisation à des acteurs locaux pourrait être envisagée, sous réserve d'une bonne gestion. M^{me} Kast répond que cette vision est réductrice de la réalité du fonctionnement de l'administration. La souveraineté numérique est un processus qui se construit sur plusieurs piliers et elle ne peut être appréhendée de manière binaire. Certaines solutions peuvent être apportées par des entreprises privées, tandis que d'autres ne répondent pas aux garanties requises. L'environnement est complexe et toutes les prestations numériques de l'Etat ne sont ni entièrement développées en interne par l'OCSIN ni totalement externalisées. Il n'est pas possible de tirer des conclusions générales comme celles évoquées.

Le député PLR indique que la discussion vise à établir un premier bilan et il considère que, contrairement au secteur privé, les technologies de

³ Cette annexe précise également le montant annuel des marchés liés aux logiciels sous licence.

l'information n'auraient pas généré de gains pour la collectivité au sein de l'Etat, en raison notamment d'un niveau d'exigence insuffisant. Il interroge sur les différences fondamentales entre les pratiques du secteur public et celles du secteur privé. M^{me} Kast conteste l'affirmation selon laquelle les technologies de l'information n'auraient pas apporté de gains à l'Etat. Les règles applicables ne sont pas les mêmes que dans le secteur privé, notamment en raison du cadre des marchés publics, auquel les acteurs privés ne sont pas tenus de la même manière. Le député demande si cela signifie que les marchés publics permettent à des entreprises telles que Microsoft et à de grandes multinationales de remporter des marchés à des coûts élevés. M^{me} Kast répond que ces entreprises remportent des marchés dans le respect des procédures et que la question du prix fait partie des critères d'adjudication. Enfin, en réponse au député PLR, M^{me} Kast indique que l'adoption des motions ne poserait pas de problème.

Le président évoque la possibilité de tester, au sein de quelques services, voire du Grand Conseil, une démarche pilote visant à réduire la dépendance à l'écosystème Microsoft. Il s'interroge sur la faisabilité d'une telle approche dans le cadre du bon fonctionnement de l'Etat. M^{me} Kast répond que la stratégie M365 visait à exploiter pleinement les outils disponibles dans l'attente de la construction d'alternatives. Une réflexion avait été menée en vue de lancer un projet pilote au sein d'une ou deux entités, en mentionnant notamment le SAFCO. Elle précise qu'il n'avait pas été jugé approprié de proposer le Grand Conseil comme entité pilote, tout en indiquant que cette possibilité pourrait être envisagée si celui-ci en faisait la demande.

Discussion et vote (séance du 5 mai 2026)

Le président rappelle les trois motions portant sur la souveraineté numérique dont la commission est saisie. Pour chacun des textes, les principales invites ont été reformulées afin d'y intégrer des éléments abordés au fil des travaux (voir ci-dessous). Il propose, sur cette base qui est ouverte à la discussion, l'objectif d'aboutir à une motion de commission. Cela implique de voter séparément sur chacun des trois textes. Selon lui, cette démarche n'a de sens que si les trois textes sont approuvés, afin de permettre l'adoption d'une motion de commission venant annuler et remplacer les invites des trois objets précédents.

Aucune opposition n'émane de la commission concernant l'aspect formel de la proposition du président. Sur le plan matériel, la première et la troisième invite ne font l'objet d'aucune remarque. Pour la deuxième invite, un député UDC envisage une reformulation, avant d'y renoncer.

Le président met aux voix le principe de produire une motion de commission liée aux motions M 3052-A, M 3138 et M 3170 tout en gardant une approbation séparée sur chacun de ces objets :

Oui : 14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

Le principe d'une motion de commission est accepté.

Le président note les signataires de la motion de commission :

Signataires : *Grégoire Carasso, Jacques Béné, Jean-Louis Fazio, Jacques Blondin, Thierry Cerutti, Christian Flury, Adrien Genecand, Angèle-Marie Habiyaqare, Christo Ivanov, Guy Mettan, Philippe Meyer, Francine de Planta, Jean-Charles Rielle, Philippe de Rougemont, Nicole Valiquer Grecuccio*

Le président met aux voix le considérant de la motion de commission :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- **les enjeux de souveraineté numérique tels que rappelés dans les considérants des motions 3052-A, 3138 et 3170,**

Oui : 14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

Le considérant de la motion de commission est accepté.

Le président met aux voix les invites de la motion de commission :

invite le Conseil d'Etat

- **à poursuivre sa stratégie de protection et de souveraineté numérique cantonale, en concertation avec les communes et partenaires pertinents ;**
- **à considérer des solutions genevoises, suisses ou à défaut européennes, viables et sécurisées pour l'hébergement de nos données ;**
- **à mener un projet pilote de désengagement des logiciels propriétaires vers des services de logiciels libres, et ce dans deux ou trois entités administratives du petit ou grand Etat, et notamment le Grand Conseil et son Secrétariat général.**

Oui : 14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR, 2 UDC)
Non : –
Abstentions : –

Les invites de la motion de commission sont acceptées.

Le président met aux voix la M 3052-A :

Oui : 13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 2 PLR, 2 UDC)
Non : –
Abstentions : 1 (1 PLR)

La M 3052-A est acceptée.

Le président met aux voix la M 3138 :

Oui : 11 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 2 UDC)
Non : 1 (1 PLR)
Abstentions : 2 (2 PLR)

La M 3138 est acceptée.

Le président met aux voix la M 3170 :

Oui : 14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR, 2 UDC)
Non : –
Abstentions : –

La M 3170 est acceptée.

En l'Etat, des administrations publiques extrêmement dépendantes des logiciels propriétaires US...



Un objectif largement partagé par les spécialistes



Bruno Giussani: «La dépendance à la tech américaine nous rend vulnérables, il faut absolument explorer des alternatives»

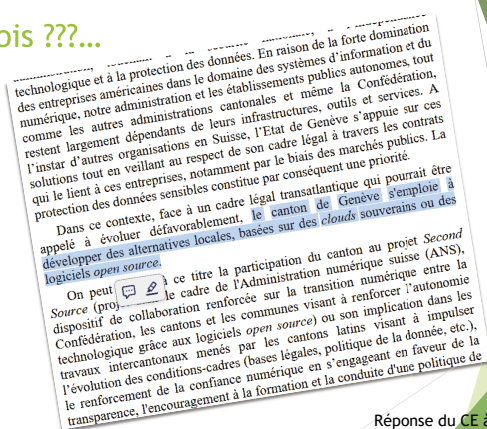
Fin observateur de la technologie, journaliste et podcaster, Bruno Giussani vient de publier l'ouvrage «Moins d'Amérique dans nos vies». Il faut absolument soutenir des alternatives numériques européennes, même réduites, selon lui



Et une vraie prise de conscience au niveau fédéral et européen...



Et genevois ???...



Réponse du CE à la QUE 2165

Des outils fonctionnels... à Genève



Des outils fonctionnels... à Lyon...



Des outils fonctionnels... à Ville-la-Grand...

Ville-la-Grand (Haute-Savoie) fait le choix d'Hexagone au lieu de Microsoft 365

SWISSMAGNETE Il y a 7 mois - par Hervé REYNAUD

La commune haut-savoyarde s'est engagée avec conviction dans une stratégie de souveraineté numérique qui se matérialise par des choix forts. Première commune utilisatrice de la suite collaborative souveraine Hexagone lancée en janvier, elle ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. Explications.



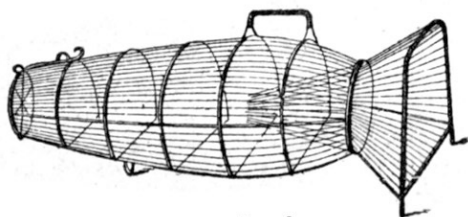
Des outils fonctionnels... dans le Schleswig-Holstein

Adieu Microsoft: Schleswig-Holstein setzt auf Open Source und spart Millionen

Mit der Migration von Microsoft zu freier Software zahlt Schleswig-Holstein gut 15 Millionen Euro Lizenzkosten weniger. Die Umrüstung kommt deutlich günstiger.



N'est-ce pas trop tard ?
N'est-ce pas trop compliqué ?
N'est-ce pas trop cher ?



www.meubliz.com ©

La motion demande de reconnaître que plus on agit tôt, mieux c'est... et de prévoir en conséquence un plan de désengagement...

- invite le Conseil d'Etat
- à élaborer un plan de désengagement des logiciels et services d'hébergement propriétaires pour passer progressivement, mais le plus rapidement possible, l'entier de ses services sur des logiciels libres ;
 - à produire chaque année un rapport sur les résultats et les difficultés de la transition vers le numérique libre.



Merci pour votre
attention...

... et pour votre
soutien !





L'OCSIN | Département des institutions et du numérique

OCSIN

31.03.2026

Souveraineté numérique

Commission des travaux

Qu'est-ce que la souveraineté numérique ?

2

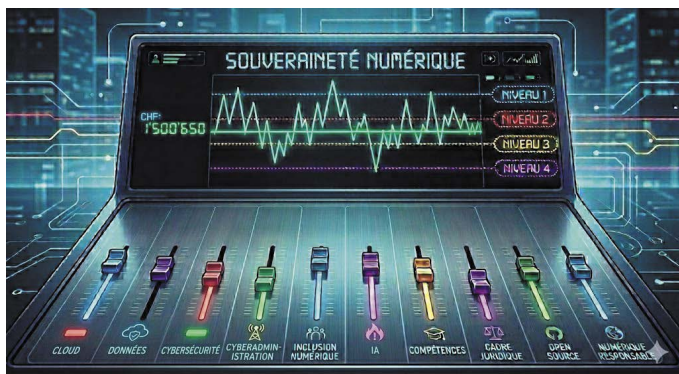
Définition:

'Pouvoir utiliser et contrôler de manière autonome les biens matériels, immatériels et les services numériques qui impactent l'économie, la société et la démocratie'

(Conférence latine des directeurs du numérique - CLDN - 2023)

Qu'est-ce que la souveraineté numérique ?

3



Motion M3170

4

Nous invite à:

- à considérer une solution suisse, viable et sécurisée pour l'hébergement de nos données ;
- à opérer aussi rapidement que possible le transfert vers une telle solution.

Cadre juridique en matière de protection des données

Cadre légal et réglementaire

- Loi fédérale sur la protection des données (LPD)
- Constitution genevoise (droit à l'intégrité numérique)
- Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) et son règlement d'application

Enjeux spécifiques

- Marchés publics
- Droit extraterritorial américain
 - Swiss-US Data Privacy Framework (2024)
 - Compatibilité avec FISA (Foreign Intelligence Surveillance Act)
 - Impact des Executive Orders 12333 et 14086

→ Analyse juridique par cabinet spécialisé

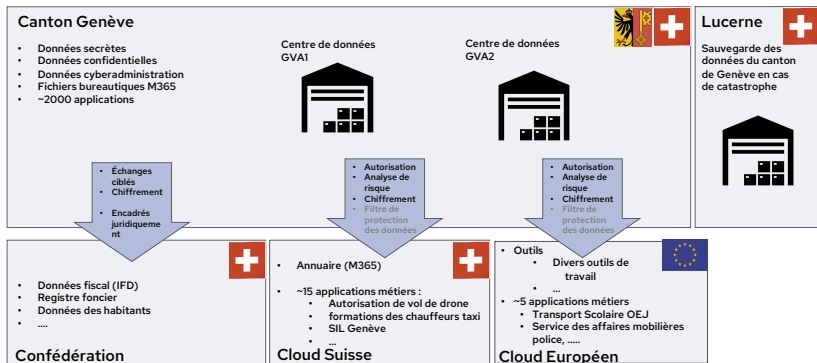
→ Echanges constants avec le PPDT

Où sont stockées les données de l'administration et des citoyens ?

Toujours conforme à la LIPAD

6

Principe : interne par défaut ; cloud seulement pour certains usages autorisés, non sensibles, filtrés et chiffrés.



Où sont stockées les données de l'administration et des citoyens?

- Toutes les données sont stockées conformément aux exigences légales.
- La très large majorité des données de l'administration sont stockées sur nos serveur et celles qui ne le sont pas ont toutes fait objet d'une analyse détaillée pour garantir le niveau de sécurité optimal.
- Les données secrètes sont toujours stockées en interne.
- Lors de la future utilisation de M365, seules les données nécessaires à la validation des licences sont fournies à Microsoft, la majorité des fichiers seront stockés sur nos serveurs. Ceux qui ne le seront pas seront validés par des filtres de protection de données.

Sensibilisation à la protection des données

- L'OCSIN mène depuis plusieurs années (et continue à mener) des programmes de sensibilisation à la sécurité de l'information et à la protection des données.
- Cela se traduit par
 - Des formations
 - Des tests de phishing
 - Des webinars
 - Par des actions sur le terrain au contact des agents publics
- L'objectif est d'éviter les erreurs humaines permettant la fuite de données, ou les hamçonnages par exemple. L'objectif est également de responsabiliser les agents publics au traitement des données dont ils ont la charge.

Motion M3138

Nous invite à:

- à élaborer un plan de désengagement des logiciels et services d'hébergement propriétaires pour passer progressivement, mais le plus rapidement possible, l'entier de ses services sur des logiciels libres ;

L'open source pour plus de transparence

- Depuis le début des années 2000, les services informatiques de l'État utilisent des logiciels libres ou open source dans la construction des systèmes et sur les postes utilisateurs.
- **En 2026, il y en a plus d'une centaine à l'OCSIN.**
- Les services pédagogiques du DIP sont également des adeptes du logiciel libre.
- Une **stratégie a été développée** dans ce sens, et sur laquelle nous nous appuyons

L'open source

11

Nous avons largement progressé en matière d'open source, au point qu'aujourd'hui, sans lui, nous ne pourrions offrir le niveau de service que nous proposons :

- Près de **50% des bases de données** sont maintenant open source : PostgreSQL, MySQL, MariaDB, Cassandra...
- Plus de **60% des outils et 80% des frameworks de développement** sont open source.
- En télécoms et réseaux, près de **80% des outils utilisés pour gérer et configurer** les infrastructures sont open source.

Motion M3052

12

Nous invite à:

- à établir une stratégie de protection et de souveraineté numérique cantonale, en concertation avec les communes ;
- à utiliser les ressources et les entreprises locales (par exemple Infomaniak, Protonmail, ID Quantique) ou nationales (par exemple Threema, Sharekey, The Cosmic Dolphins) et à stocker les données dans des datacenters basés exclusivement en Suisse et ne transférant pas les données à des tiers.

Formalisation de la stratégie de souveraineté

Pourquoi une stratégie de souveraineté numérique aujourd'hui ?

14

Une transformation numérique devenue enjeu démocratique

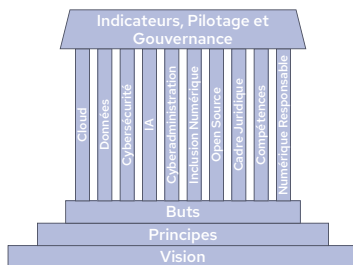
- **Transformation numérique critique:** La numérisation n'est plus un projet technique : elle conditionne la continuité et la légitimité de l'action publique à travers des systèmes complexes et interdépendants.
- **Dépendances technologiques croissantes:** L'adoption de solutions cloud, IA et suites collaboratives expose l'administration à des dépendances externes pesant sur la souveraineté décisionnelle.
- **Souveraineté comme équilibre:** La souveraineté numérique est un équilibre dynamique entre autonomie, performance, sécurité, soutenabilité et responsabilité démocratique.
- **Enjeu constitutionnel:** Garantir les droits fondamentaux et l'intégrité de l'action publique passe désormais par la maîtrise des infrastructures et données numériques.
- **Coordination intercantonale et fédérale:** L'enjeu dépasse Genève : il est reconnu à l'échelle suisse, avec une dynamique portée notamment par la Conférence latine du numérique (CLDN).

Le cadre de souveraineté numérique

15

Une structure de pilotage claire pour gouverner la transformation numérique

- **Une vision**, pour affirmer une ambition politique claire en matière de souveraineté numérique et fixer le cap de l'action publique à l'ère du numérique.
- **Des principes directeurs**, qui servent de règles du jeu communes et guident les arbitrages numériques structurants, quels que soient les technologies, les fournisseurs ou les domaines concernés.
- **Des buts stratégiques**, qui définissent ce que le canton veut garantir durablement dans sa transformation numérique : intégrité de l'action publique, maîtrise des dépendances, conformité juridique, résilience et capacités d'action dans la durée.
- **Des axes stratégiques**, qui déclinent ces buts par grands domaines du numérique, afin de couvrir les enjeux clés, structurer l'action et rendre les choix cohérents, lisibles et comparables.
- **Des indicateurs et une gouvernance**, qui permettent de piloter la souveraineté numérique dans le temps, d'objectiver les décisions, de documenter les arbitrages et d'en assurer la responsabilité politique.



Principes de la souveraineté numérique

16

Une souveraineté proportionnée, maîtrisée et responsable

- **Soutenue par des principes ou lignes directrices** :
 - **Proportionnalité** : le niveau de souveraineté recherché est adapté à la criticité des prestations et à la sensibilité des données.
 - **Maîtrise effective** : la souveraineté repose sur des capacités réelles de pilotage, de contrôle et d'audit.
 - **Neutralité technologique** : le choix d'une technologie doit rester ouvert et révisable, tant qu'on en garde la maîtrise.
 - **Réversibilité** : la possibilité de changer de solution sans dépendance bloquante est garantie.
 - **Préférence conditionnelle pour les solutions auditées et maîtrisables** lorsque cela renforce la transparence et la maîtrise.
 - **Soutenable et responsabilité numérique** : les choix doivent être viables techniquement, économiquement, organisationnellement et environnementalement.
 - **Gouvernance explicite** : les arbitrages sont documentés, tracés et validés par les instances compétentes.

Déclinés en axes stratégiques – Fondations du numérique souverain

17

Cloud, cybersécurité et données comme socles critiques

- **Cloud sous contrôle:** Favoriser des solutions cloud maîtrisées, avec attention à la localisation des données, à la réversibilité et aux audits de sécurité.
- **Cybersécurité renforcée:** Mettre en œuvre une sécurité proactive et intégrée, adaptée à la criticité des services publics et aux menaces évolutives.
- **Gouvernance des données:** Assurer la qualité, la traçabilité, la protection et la souveraineté des données, en particulier personnelles et sensibles.
- **Priorisation stratégique:** Ces axes concentrent les plus grands risques et dépendances actuels, et sont donc traités comme des fondations prioritaires.
- **Interopérabilité et auditabilité:** Les solutions retenues doivent permettre des contrôles réguliers, une interopérabilité cohérente et une gouvernance transparente.

Déclinés en axes stratégiques – Usages numériques publics

18

Cyberadministration, inclusion et IA au service des citoyens

- **Cyberadministration accessible:** Développer des services numériques centrés sur les usagers, sécurisés, interopérables et adaptés à tous les publics.
- **Inclusion numérique:** Réduire la fracture numérique en assurant l'accès, les compétences et l'accompagnement des populations vulnérables.
- **Intelligence artificielle maîtrisée:** Encadrer l'usage de l'IA par des principes de transparence, d'explicabilité et de responsabilité algorithmique.
- **Équilibre entre innovation et responsabilité:** L'innovation numérique doit renforcer l'action publique tout en restant sous contrôle, sans générer de dépendances incontrôlées.
- **Expérience citoyenne améliorée:** Créer des interfaces et parcours numériques qui augmentent la confiance et la qualité de service perçue par les citoyens.

Des cibles à atteindre

19

Fondements, conformité et projection d'avenir

- **Intégrité numérique** : garantir l'intégrité, la fiabilité.
- **Autodétermination numérique** : préserver la capacité du canton à décider librement de ses choix numériques.
- **Résilience institutionnelle** : renforcer la capacité de l'administration à anticiper et surmonter les crises numériques.
- **Réduction des dépendances stratégiques** : limiter les dépendances technologiques contraignantes.
- **Conformité juridique durable** : assurer un usage du numérique conforme aux cadres légaux applicables.
- **Écosystème et ouverture** : favoriser un écosystème numérique diversifié et non verrouillé.
- **Capacités publiques** : renforcer durablement les compétences et capacités internes.

Prochaines étapes

20

- La stratégie doit maintenant être finalisée.
- S'ensuivront les différentes étapes de validation.
- L'objectif sera une présentation de la stratégie au Conseil d'Etat, puis une communication au grand public, avant la fin du premier semestre 2026.

Comment se traduit la souveraineté numérique aujourd'hui?

21

- Recours régulier à des avis juridiques pour sécuriser les décisions
- Réévaluation continue des solutions au regard de leur niveau de souveraineté
- Sélection de solutions pragmatique fondée sur: le niveau de protection, la sécurité de l'information, l'interopérabilité, la maintenabilité, l'ergonomie et la facilité d'usage, l'efficience organisationnelle et bien entendu le prix.
- Renforcement des mesures de cybersécurité
- Mise en place d'un cadre de gouvernance de l'IA
- Déploiement de la stratégie open source
- Processus d'autorisation spécifique pour l'usage du cloud
- Formalisation d'une stratégie de souveraineté



Des questions ?

Merci de votre attention

Olivier Baujard

La souveraineté numérique signifie-t-elle que l'État doit exclusivement utiliser des solutions suisses ou européennes ?

24

La souveraineté numérique ne consiste pas à choisir des outils en fonction de leur origine géographique, mais à **conserver la maîtrise des choix et des usages numériques**.

Ce qui importe, ce n'est pas uniquement d'où provient une technologie, mais la manière dont elle est utilisée, encadrée et contrôlée. Dans certains cas, notamment lorsque des données ou des services sensibles sont concernés, l'État peut privilégier des solutions locales ou européennes. Dans d'autres situations, des solutions internationales peuvent être envisagées, à condition qu'un cadre strict soit respecté : **protection des données, sécurité, interopérabilité, possibilité de changer de fournisseur et conformité aux valeurs du service public**.

La souveraineté numérique repose ainsi sur la capacité de l'État à faire des choix éclairés, à anticiper les risques et à conserver la liberté de faire évoluer ses solutions en fonction des besoins. Il s'agit d'une approche pragmatique, tournée vers l'avenir et pleinement orientée vers l'intérêt public.

Pourquoi l'État n'a-t-il pas privilégié des solutions suisses ou européennes dites « 100 % souveraines » ?

25

Les solutions suisses ou européennes sont examinées avec attention et ne sont jamais écartées sans raison.

Toutefois, selon les cas d'usage, toutes les solutions disponibles n'offrent pas aujourd'hui le même niveau de **maturité**, de **performance**, d'**intégration** ou de **sécurité** opérationnelle.

Le choix de l'État repose donc sur une évaluation globale et pragmatique, qui prend en compte la **protection des données**, la **sécurité**, l'**interopérabilité**, la **conformité juridique** ainsi que la capacité des solutions à **répondre concrètement aux besoins de l'administration**. Cette approche vise à concilier **souveraineté** numérique, **efficacité** et **continuité** de l'action publique.

Pourquoi l'État n'a-t-il pas privilégié des solutions suisses ou européennes dites « 100 % souveraines » ?

26

L'État adopte donc une approche pragmatique et évolutive, fondée sur une **évaluation régulière** des solutions disponibles, qu'elles soient suisses ou internationales, **en fonction des usages, des risques et du niveau de maturité requis**.

La souveraineté numérique ne repose pas sur un jugement définitif, mais sur la capacité de l'État à **faire évoluer ses choix**, à intégrer de nouvelles solutions lorsqu'elles deviennent pertinentes et à conserver la maîtrise des données et des décisions publiques.

Pourquoi avons-nous fait le choix de M365?

27

• Enjeux

- L'usage actuel des outils Microsoft se limite aux versions installées, ce qui réduit le recours au cloud mais conduit à sous-exploiter la licence Microsoft 365 déjà acquise. En ne déployant pas l'ensemble des services, l'Etat se prive de fonctionnalités essentielles en matière de **cybersécurité**, de **gestion des postes** et de **collaboration moderne**. Cela entraîne un **gaspillage financier** et freine la modernisation, tout en maintenant des pratiques plus coûteuses et moins efficaces.
- La solution de bureautique choisie doit être à un fort niveau de maturité, pour assurer un niveau équivalent **d'efficacité**. Elle doit offrir les mêmes **fonctionnalités**, permettre **l'automatisation** et la fluidité entre les outils, garantir un niveau de **sécurité** centralisée adéquat pour la gestion des données sensibles, une bonne **ergonomie** et un **support** adéquat.

Pourquoi avons-nous fait le choix de M365?

28

- Le déploiement complet de Microsoft 365 permet de rationaliser les coûts et les outils, malgré une dépendance accrue à Microsoft et des validations plus complexes, et constitue le scénario le plus pertinent pour répondre aux besoins de manière cohérente. Son adoption est juridiquement possible dans le respect des **cadres réglementaires suisses**, à condition d'encadrer strictement l'utilisation des données. Les **risques** liés au droit américain peuvent être **maîtrisés** par des mesures **juridiques**, techniques (comme le **chiffrement**) et **organisationnelles** adaptées.
- Le conseil d'Etat a choisi le déploiement de M365 adoubé d'une volonté **d'analyser** les **solutions** possibles pour **limiter sa dépendance** technologique au fournisseur.

Licences logicielles

Un changement de modèle des fournisseurs sans conséquences réelles pour les finances de l'État



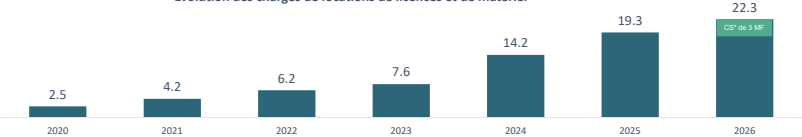
1.

Le changement de modèle des fournisseurs est un phénomène subi qui prend de l'ampleur et devrait s'accroître dans les années à venir.
2.

Le passage de l'achat à la location entraîne simplement un transfert de la charge d'amortissement vers la charge de location, fonctionnant comme des "vases communicants" sans véritable effet sur les comptes de fonctionnement de l'État.
3.

Le budget pour la location des licences doit être sécurisé pour assurer la continuité des prestations de l'État.

Évolution des charges de locations de licences et de matériel



Ce changement immuable n'a pas de réelles conséquences pour les finances de l'Etat, les charges d'amortissement diminuant au profit des charges de location de licences.

*crédit supplémentaire

Solutions hébergées sur le Cloud Européen :

Service	Localisation	Fonctionnalités	Données
Transport Scolaire Office de l'Enfance de et la Jeunesse	France	Fonctionnalités principales : - gestion et planification des demandes de transport scolaire - optimisation des missions de transport - organisation des ressources : chauffeurs, véhicules, moyens de transport - portail de demande - consultation et gestion de l'historique des demandes - application mobile chauffeurs avec feuilles de route mises à jour en temps réel - statistiques sur les transports	Toutes les données sont non publiques - Données d'annuaire de l'enseignant : nom, prénom, téléphone, mail professionnel, adresse professionnelle, téléphone mobile. - Données de transport : horaire, lieu, véhicule, entreprise de transport, matériel spécifique au transport, remorque, rehausseur, matériel de camps, PMR, siège spécifique, chaise roulante, billet de transport, pour sortie piscine, pour visite dentaire, pour camp scolaire, sortie pédagogiques, trajet classe ou école, coordonnées des établissements scolaires, historique des transports sans données personnelles. - Planning du chauffeur avec son nom, prénom ou nom de l'entreprise, téléphone, planning du véhicule. - Données de gestion de parc de véhicules. - Données de transport logistique : nombre d'élèves et nombre d'adultes, degré et nom de la classe et nom de l'école, nombre de palettes, nombre de colis, lieu de dépôt et de récupération.
Service des affaires mobilières police – Fourrière des véhicules en cloud	Autriche	Fonctionnalités principales : - gestion de la fourrière - module de gestion de parc - gestion des objets trouvés	Toutes les données sont non publiques. Pour les objets trouvés, les données sont principalement : - Nom, prénom, adresse de la personne - Description des objets (catégorie, sous-catégorie, valeur, emplacement de stockage...) - Courriers (notifications) envoyées aux personnes - Informations de frais / émoluments Pour la fourrière, les données sont principalement : - Nom, prénom, adresse - Véhicules : marque, modèle, numéro de plaque d'immatriculation - Emplacement de stockage - Courriers (notifications) aux personnes - Informations diverses : frais, dépanneurs, séquestre...

Service	Localisation	Fonctionnalités	Données
Solution des graphiques pour ge.ch	Allemagne	Fonctionnalités principales : • création de graphiques • publication de graphiques • mise en valeur de données quantitatives publiques • support de communication pour le site officiel de l'État	Données quantitatives publiques, comme p.ex. des éléments statistiques posées sur des cartes, ou autres graphiques permettant de représenter plus intuitivement une information quantitative.
Articulate 360 et Articulate StoryLine pour le Service du développement professionnel, OPE	AWS Europe	Fonctionnalités principales : • création de modules de formation e-learning • conception de contenus pédagogiques • gestion de ressources pédagogiques • collaboration autour des contenus • formation en ligne	Données non publiques • Adresse e-mail (adresse "jetable" utilisée pour les utilisateurs) Les contenus produits sont hébergés on-premise sur le système e-learning de l'État (MOS Chorus)
Utilisation de MEDIAPLUS pour le Service du développement professionnel, OPE	France	Fonctionnalités : • formation bureautique en ligne • suivi des apprenants • suivi des scores, du temps passé et de l'avancement	Données non publiques : Nom, Prénom, adresse e-mail Résultats de formation (temps passé, score, avancement)

Niveaux de classification des données

Protection "public" (niveau 1, minimum) : le risque est nul ou mineur pour les personnes physiques ou morales, des mesures de protection minimales doivent être mises en œuvre Protection "non public" (niveau 2, par défaut) : les personnes physiques ou morales peuvent être affectées par la divulgation ou la perte d'intégrité des informations, des mesures de protection standards sont mises en œuvre, protégeant notamment l'information contre toute divulgation ou modification involontaire ou malveillante.	Protection "confidentiel" (niveau 3) : la situation physique, morale, juridique ou économique de personne physique ou morale ou la réputation de l'État peut être gravement affectée, des mesures de protection importantes, basées sur les meilleures pratiques, doivent être mise en œuvre. Protection "secret" (niveau optionnel et exceptionnel) : la vie de personne ou la sûreté de l'État peut être mise en danger, des mesures de protection renforcées spécifiques, organisationnelles et/ou techniques, doivent être mises en œuvre.
---	--